PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2022

<u>COMMUNE DE CUGNAUX</u>
Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt deux, le neuf février à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. SANCHEZ, ARTERO, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, SILVEIRA, BRUN, JEANBON, SOCA, SENDRA, SUDRE, BERHO, TEILLAIS, VALES, FAURE, AMMAR, LAGOUTE, KARMANN, BENA, LEFEBVRE, AUJOULAT, BAR, BURTIN, BESNEHARD, EL BAHLAOUI

Absents ayant donné procuration :

- **Isabelle DOURY donne procuration à Florence BRUN**
- **Sophie HANDSCHUTTER donne procuration à Ana FAURE**
- **Marie-Hélène ROURE donne procuration à Michel AUJOULAT**
- **Sandrine LYORET donne procuration à Michel AUJOULAT**
- **Aurélien ANDREU-SEIGNÉ donne procuration à Frédéric BAR**
- **Nathalie DOUCHET donne procuration à Rachida EL BAHLAOUI**

Absent :

- **Yoann ESCABASSE**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 3 février 2022
Date d'affichage : 3 février 2022
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Conseillers présents : 26

- :- :- :- :- :- :- :

Table des matières

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 NOVEMBRE 2021.....3
II. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....5
1 - Avenant n° 1 à la convention relative aux modalités d'intervention de deux avocats pour l'organisation de consultations juridiques gratuites destinées aux Cugnalais dans les locaux de la mairie de Cugnaux du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022.....5
III. MARCHES PUBLICS.....6
1 - Marché de Missions de prestations intellectuelles SPS, SSI et CT relatives à la réhabilitation et migration vers une résidence autonomie du site de Loubayssens à Cugnaux – Avenant n°2.....8
IV. RESSOURCES HUMAINES.....9
1 - Modification du tableau des effectifs.....11
2 - Recrutement de vacataires.....13
V. URBANISME.....14
1 - Acquisition d'un terrain touché par l'Emplacement Réservé n° 33 pour extension du cimetière Bachecame.....14
VI. ÉDUCATION.....15
1 - Recours au dispositif du service civique dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.....17
VII. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉS.....18
1 - Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Occitanie : « Intérêt pour rejoindre le Groupement d'Intérêt Public, en pré-figuration, qui sera chargé de créer, transformer et gérer des centres de santé et donc rémunérer les professionnels y exerçant ».....23
VIII. DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....24
MARCHES PUBLICS.....25
1°)- Travaux de rénovation globale et extension du gymnase Jean Bouin - Lot N°4 - Renforts et modification de charpente-couverture - Avenant N°2.....25
2°) - Exploitation et maintenance des installations de climatisation et de ventilation des bâtiments communaux sans fourniture d'énergie – Avenant N°1.....26
3°)- Travaux de rénovation globale et extension du gymnase Jean Bouin - Lot N°9 – Électricité CFO/CFA - Avenant N°2.....26
SERVICE CULTUREL.....27
4°)- Arts visuels - Convention de partenariat entre Toulouse Métropole / le Quai des Savoirs.....27

M. le MAIRE :

Mme BENA est désignée comme secrétaire de séance et procède à l'appel nominal.

- :- :- :- :- :- :- :

M. le MAIRE :
Très bien merci, je vais vous mettre en circulation la liste d'émargement et si vous voulez bien signer aussi la liste d'approbation des PV que nous n'avons pas signés lors du dernier Conseil municipal s'il vous plaît.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 NOVEMBRE 2021

M. le MAIRE :
Vous avez reçu le procès-verbal du 29 novembre 2021. Y a-t-il des observations ou des remarques sur ce procès-verbal ? Oui, M. BAR.

M. Frédéric BAR :
Merci M. le Maire. Juste un petit point parce que je pense qu'on n'aura pas l'occasion d'y revenir par la suite, on a échangé avec M. ARTERO au moment de la commission finances. Sur le plan pluriannuel d'investissement puisque dans le compte rendu il est marqué peut-être février, peut-être 1er semestre, M. ARTERO nous a dit mars, avant le Conseil de mars pour la commission finances, vous pouvez nous le confirmer ?

M. le MAIRE :
Oui, tout à fait donc vous aurez une présentation du PPI lors de la prochaine commission des finances donc avant le prochain Conseil Municipal.

M. Frédéric BAR :
Très bien, merci M. le Maire.

M. le MAIRE :
Pas de remarque sur le PV donc je vous propose de l'adopter.

Unanimité, merci.

- :- :- :- :- :- :- :

M. le MAIRE :
Nous passons à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal et donc au chapitre Administration Générale. Une 1ère délibération qui concerne un avenant concernant la permanence des avocats compte tenu de l'évolution des horaires d'ouverture de l'Hôtel de ville. Je passe la parole à M. ARTERO pour cette délibération.

M. Bernard ARTERO :
Bonsoir tout le monde donc il s'agit de l'avenant n° 1 à la convention relative aux modalités d'intervention de 2 avocats pour l'organisation de consultations juridiques gratuites destinées aux cugnalais dans les locaux de la mairie de Cugnaux du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022. Tout d'abord un petit rappel, la commune a mis en place depuis le 1er septembre 2018 une permanence juridique gratuite assurée par Maître KIRSCH et Maître LANES à raison de 2 séances par mois, le 1er mardi et le 3ème samedi de chaque mois. Par délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2021, cette permanence a été renouvelée du 1er septembre 2021 jusqu'au 30 juin 2022 selon les modalités suivantes : le 1er mardi de chaque mois de 16 h à 19 h et le 3ème samedi de chaque mois de 10 h à 12 h.

Par ailleurs, depuis le 3 janvier 2022, les horaires des permanences d'accueil de l'Hôtel de ville ont été modifiés, en effet ces permanences étaient assurées les mardis de 17 h à 19 h et les samedis de 10 h à 12 h. La faible fréquence des appels téléphoniques et des venues sur la plage horaire 18h - 19h les mardis soir mobilisant 5 agents ont nécessité de s'interroger sur l'opportunité de maintenir ces permanences sur cette plage. En revanche, la forte fréquentation sur le samedi matin interrogeait sur l'opportunité d'une ouverture plus large de la permanence d'accueil de l'Hôtel de ville le samedi matin. En concertation avec les agents et conformément à l'avis du CT du 15 décembre 2021, il a été décidé qu'à compter de 3 janvier 2022, les permanences de l'accueil de l'Hôtel de ville seraient assurées comme suit :

- les mardis de 17 h à 18 h au lieu de 17 h à 19 h
- et les samedis de 9 h à 12 h au lieu de 10 h à 12 h.

Cette modification impacte de ce fait les horaires de permanence des avocats. Afin de garantir le même niveau de service cugnalais et après concertation avec ces derniers, ces permanences ont lieu désormais le 1er mardi de chaque mois de 15 h à 18 h, le 3ème samedi de chaque mois de 10 h à 12 h. Afin d'acter ce changement d'horaire, il est nécessaire de conclure le présent avenant n° 1 à la convention signée entre les avocats et la commune qui court jusqu'au 30 juin 2022.
Je redonne la parole à M. le Maire afin de procéder à la mise aux voix.

M. le MAIRE :
Merci, des questions ? Oui M. AUJOULAT ?

M. Michel AUJOULAT :
Simplement, si je comprends bien, l'affaire des avocats est la conséquence du changement d'horaires sur d'autres choses donc est-ce que ces faibles fréquentations pour les avocats le mardi et est-ce que vous avez une idée, un ordre d'idée je suppose, ou est ce qu'on pourrait l'avoir, est-ce qu'il y a beaucoup de gens qui fréquentent ces permanences ou pas ?

M. Bernard ARTERO :
Je ne vais pas vous donner de chiffres parce que je ne les ai pas.
Mais en tout cas, ce qui est sûr, c'est que les fréquentations du samedi étaient beaucoup plus importantes que les fréquentations du mardi, c'est pour ça que comme il y avait 2 plages horaires, une le mardi, une le samedi, nous avons préféré, à la demande des intéressés, élargir la plage horaire du samedi de façon à donner la possibilité d'accueillir plus de personnes le samedi et de diminuer par le fait la plage horaire du mardi parce que sur la dernière heure, il y avait très peu de fréquentation.

M. Michel AUJOULAT :
D'accord, ça j'ai compris.
Ce que je demandais surtout, c'était s'il y avait un intérêt c'est nous qui l'avions mis en place d'ailleurs si je ne me trompe pas, à ces rendez-vous avec les avocats, peut-être qu'il faudrait le répéter à la population.

M. le MAIRE :
Il y a effectivement pas mal de rendez-vous, on pourra vous communiquer les nombres mais pour avoir discuté avec les 2 avocats qui tiennent les permanences, il y a régulièrement des rendez-vous mais on vous donnera les chiffres précis.

M. Michel AUJOULAT :
Il faudra le faire savoir dans le journal.

M. le MAIRE :
Oui, tout à fait, on peut le rappeler dans le journal effectivement qu'il y a ces permanences à titre gratuit.

M. Bernard ARTERO :
C'est une bonne idée.

M. le MAIRE :
Merci, d'autres questions ? Je mets aux voix cette délibération.

II. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Avenant n° 1 à la convention relative aux modalités d'intervention de deux avocats pour l'organisation de consultations juridiques gratuites destinées aux Cugnalais dans les locaux de la mairie de Cugnaux du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022

Rapporteur : M. Bernard ARTERO

Rappel :

La Commune a mis en place depuis le 1er septembre 2018 une permanence juridique gratuite assurée par Maître KIRSCH et Maître LANES à l'attention des cugnalais à raison de deux séances par mois (le premier mardi et le troisième samedi de chaque mois) avec une fréquence de 20 minutes par rendez-vous.

Elles ont pour vocation d'accueillir, d'informer les habitants de la Commune, de les aider à se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires et de faciliter leur accès au droit et à la citoyenneté.

Par délibération du Conseil Municipal du 23 juin dernier, cette permanence a été renouvelée du 1er septembre 2021 jusqu'au 30 juin 2022 selon les mêmes modalités définies dans la précédente convention à savoir :

- le premier mardi de chaque mois de 16h00 à 19h00,
- le troisième samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00.

Avenant n° 1 à la convention :

Depuis le 3 janvier 2022, les horaires des permanences accueil de l'Hôtel de ville, titres d'identité, état civil et guichet famille assurés à l'Hôtel de ville ont été modifiés. En effet, ces permanences étaient assurées :
- les mardis de 17h00 à 19h00 (accueil de l'Hôtel de ville, titres d'identité, état civil et guichet famille),
- les samedis de 10h00 à 12h00 (accueil de l'Hôtel de ville, titres d'identité, état civil).

La faible fréquence des appels téléphoniques et venues (hors titres d'identité) sur la plage horaire 18h00-19h00 les mardis soirs mobilisant 5 agents hors managers a nécessité de s'interroger sur l'opportunité de maintenir ces permanences sur cette plage.
En revanche, la forte fréquentation sur le samedi matin certainement liée à l'attrait du marché de plein vent qui se tient place de la République interrogeait sur l'opportunité d'une ouverture plus large de la permanence accueil de l'Hôtel de ville, titres d'identité et état civil le samedi matin.

En concertation avec les agents et conformément à l'avis du CT du 15 décembre 2021, il a été décidé qu'à compter du 3 janvier 2022, les permanences de l'accueil de l'Hôtel de ville, titres d'identité, état civil et guichet famille seraient assurées comme suit :
- les mardis de 17h00 à **18h00**,
- les samedis de **09h00** à 12h00.

Cette modification impacte de ce fait les horaires des permanences des avocats. Afin de garantir le même niveau de service aux cugnalais et après concertation avec ces derniers, ces permanences ont lieu désormais :

- le premier mardi de chaque mois de **15h00** à 18h00,
- le troisième samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00.

Afin d'acter ce changement d'horaire, il est donc nécessaire de conclure un avenant n° 1 à la convention signée entre les avocats et la Commune qui court jusqu'au 30 juin 2022.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention relative aux modalités d'intervention de deux avocats pour l'organisation de consultations juridiques gratuites destinées aux cugnalais dans les locaux de la mairie de Cugnaux du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022,**

- **AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant.**

- **Votants : 32**
- **POUR : 32**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

- :- :- :- :- :- :- :

III. MARCHES PUBLICS

M. le MAIRE :
Une délibération concernant le chapitre des Marchés Publics et donc un avenant sur les missions de bureau de contrôle pour l'opération de travaux de la résidence Loubayssens. M. ARTERO.

M. Bernard ARTERO :
Il s'agit des marchés des Missions de prestations intellectuelles SPS donc Sécurité Protection et Santé, SSI Système de Sécurité Incendie et CT Contrôle Technique, relatives à la réhabilitation et migration vers une résidence autonomie du site de Loubayssens à Cugnaux et c'est l'avenant n° 2 parce qu'il y a déjà eu un avenant n° 1 il y a fort longtemps.
Il est rappelé au Conseil Municipal que le marché des missions de prestations intellectuelles SPS, SSI et CT, relatives à la réhabilitation et migration vers une résidence autonomie du site de Loubayssens à Cugnaux, a été attribué à l'entreprise ALPES CONTRÔLES pour le lot n° 3 : Mission de Contrôle Technique. Seule cette mission de Contrôle Technique est concernée aujourd'hui par cet avenant n° 2. Pour rappel, l'enveloppe financière provisoire affectée aux travaux était initialement de 2 790 000 € hors taxe. Les honoraires provisoires de la mission de Contrôle Technique s'élevaient à 15 300 € hors taxe. Au cours de l'année 2020, la maîtrise d'ouvrage a souhaité reprendre le projet, notamment pour le sécuriser et prendre en compte les évolutions sociétales dans lesquelles s'inscrit la résidence autonomie Loubayssens. Pour cela, une étude de marché a été menée par une AMO, la question de la pertinence de la création d'une extension a été soulevée. En définitive, il est apparu inopportun de créer cette extension, ce que confirme le taux d'occupation de la résidence dans ces dernières années. En conséquence, il a été demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de reprendre ses études au stade de la conception du projet. Une nouvelle phase APD a été validée en juillet 2021, l'estimation du coût des travaux arrêtée en phase APD en juillet 2021 est de 3 531 756 € hors taxes Cette nouvelle estimation a pris acte de la suppression de l'extension et a également pris en compte d'autres aspect de la résidence visant à conforter le bien-être de ses résidents. Cette modification entraîne sur le marché une plus-value de 4 145,85 € hors taxe, c'est l'objet de cet avenant. Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer favorablement sur cet avenant n° 2 et à autoriser M. le Maire à signer cet avenant annexé à la présente délibération. Je redonne la parole à M. le Maire afin de procéder à la mise aux voix.

M. le MAIRE :
Très bien, merci, des questions ? Oui Mme BURTIN.

Mme Marie-Laure BURTIN :
Merci M. le Maire.
Oui, nous avions donc bien échangé sur la position de Loubayssens en commission et notamment par rapport à son taux d'occupation très faible. Donc je sais que vous aviez proposé M. le Maire à un moment peut-être de mettre aussi des logements étudiants. Donc là je rejoindrais un peu M. AUJOULAT qui disait peut-être de faire de la publicité sur les journaux auprès des cugnalais. Loubayssens a une image un peu négative auprès des cugnalais qu'elle véhicule, elle avait un peu un côté vieillotte si je peux me permettre. Aujourd'hui, avec les rénovations, c'est vrai que les logements sont bien réussis, fonctionnels, modernes et peut-être qu'il faudrait remotiver un peu les cugnalais pour qu'ils puissent venir justement occuper ces logements. Surtout voilà qu'aujourd'hui en fait il y a une concurrence par rapport aux résidences seniors qui ont un peu plus la coupe au vent. Ces résidences sont là sur une mixité sociale, une mixité intergénérationnelle, souvent placées à proximité des commerces.
Donc du coup Loubayssens, à côté, véhicule une autre image qui est peut-être un peu décalée aujourd'hui avec les attentes de notre société et des seniors de plus en plus autonomes. Alors, je dis ça parce que c'est des anciens qui me le disaient. Donc aujourd'hui la rénovation de Loubayssens, qui est réussie, pourrait peut-être être un peu plus portée auprès des cugnalais pour peut-être augmenter ce taux d'occupation, merci.

M. le Maire :
Sur l'aspect commercial, il y a un travail qui est fait par l'équipe de Loubayssens avec sa directrice Mme PATRI et les équipes qui font visiter, qui font de la publicité. Peut-être que Mme LIMONDIN ou M. BERHO pourront préciser ce travail qui est fait, côté commercial. Ensuite, aujourd'hui les chambres, les appartements qui sont libres, il y en a une partie qui est volontairement mise en vacance puisque l'opération va se dérouler en opération tiroir. Donc il y a aujourd'hui 10 logements qui sont maintenus artificiellement vacants pour que l'opération travaux, dès qu'elle démarrera, puisse démarrer par tranche de 10 logements. C'est une volonté d'avoir pour l'instant une dizaine de logements vacants, sachant aujourd'hui que pour les autres logements - ça doit être un peu plus que ça en logements vacants - sont liés à des départs malheureusement soit vers de l'EHPAD, soit vers des personnes décédées ou qui ne peuvent pas rester dans les conditions médicales que Loubayssens peut offrir. Peut-être que M. BERHO peut compléter ?

M. Christian BERHO :
Simplement pour ajouter pour répondre à Marie Laure BURTIN, il me semble qu'une communication a été faite il y a une quinzaine de jours sur le site de la mairie de Toulouse concernant notamment la commercialisation des appartements qui étaient libres.
Ce que je peux vous dire c'est qu'au mois de décembre effectivement, en dehors des 10 appartements qui vont servir par rapport à la réhabilitation de la résidence, il y a eu 4 départs en EHPAD au cours du mois de décembre et 2 décès. A ce jour, il me semble que 2 personnes sont rentrées de nouveau donc il resterait à disposition 4 logements de disponibles à aujourd'hui. Sachant que sur le mois de janvier, il y a eu 68, si je ne dis pas de bêtises à peu près, demandes de personnes qui sont venues visiter les appartements.
Après pour des questions diverses de coût, certaines réponses en attente encore de savoir s'ils prendront un logement ou pas. Voilà un petit peu, alors je pense que la communication a été passée il y a 15 jours, je ne veux pas dire bêtise mais il me semble que ça a été fait sur le site et effectivement j'avais demandé que, ce que vous venez de dire, c'est que les cugnalais et les cugnalaises sachent qu'il y a une résidence qui a de la place et de mettre l'information sur la ville.

M. le MAIRE :
Merci M. BERHO. Effectivement on a des visites mais aujourd'hui, compte tenu de l'état patrimonial, c'est bien pour cela qu'on enclenche ces travaux de réhabilitation. Je ne dis pas qu'il y a un rejet de la résidence mais quand vous voyez 68 visites et que 2 qui acceptent, c'est qu'il y a effectivement quelque chose à faire sur cette résidence.

M. Michel AUJOULAT :
Oui M. le Maire. Je voudrais intervenir sur 2 points. Effectivement le problème de communication, ça a toujours été un problème, d'ailleurs j'espère que vous serez plus doués que nous parce que j'ai réclamé pendant un certain nombre d'années un grand panneau devant. On ne sait pas ce qu'il y a là, personne ne sait ce qu'il y a là, c'est à côté du collège, on ne sait pas que c'est un foyer-résidence. On a tous fait le choix, et la plupart d'entre vous ici aussi très certainement, que ça reste un projet municipal donc je crois que c'est à nous de faire notre propre communication là-dessus parce qu'il y a encore des demandes, ça c'est le 1er point.
Le 2ème point, il est venu, et je ne suis pas le seul je suppose, à mes petites oreilles, puisque déjà à l'époque un certain nombre de constructeurs tournaient autour, qu'il y aurait un projet ou qu'on visitait certains terrains dont un terrain métropolitain pour faire des appartements pour le 3ème âge. Alors je crois qu'avant de prendre toute décision, parce que nous n'avons rien vu passer pour l'instant, de toute façon puisqu'il n'y a rien, j'ose espérer, en commission d'urbanisme, avant toute chose je crois qu'il faudra bien peser au trébuchet la décision. Parce que là, si on fait quoi que ce soit en plus, à moins que ce soit complémentaire, ce sera la mort définitive de notre foyer donc il faut y réfléchir. N'oublions pas qu'on a fait un choix, on le garde, c'est un bien communal, ça doit être sur le département le dernier foyer-logement qui est municipal donc je crois qu'il conviendra de peser au trébuchet notre décision et notre vote le jour où nous le ferons.
Je ne me trompe pas M. le Maire en ayant entendu ce que je viens de dire ?

M. le MAIRE :
Il y a effectivement un projet qui est en réflexion aujourd'hui et je pense qu'avant qu'une décision soit prise, il faudra peser les avantages et les inconvénients de cette opération. Ce sera débattu, il n'y a aucun problème là-dessus. Après il y a actuellement un besoin qui est exprimé, encore faut-il effectivement qu'il ne se mette en concurrence avec la résidence Loubayssens, c'est évident. Après sur le mandat précédent, il y a une petite résidence senior à côté qui a été, je pense, complémentaire avec la résidence Loubayssens. Les deux à un moment donné ont été bien remplis. Ce n'était peut-être pas la même dimension, en tout cas sur le mandat précédent, il y a eu une quinzaine de logements sur la résidence Les Capucines je crois avec un bail emphytéotique porté par la commune. Mais effectivement c'est un dossier en cours, pour l'instant il est au stade de la réflexion. D'autres questions ?

M. Michel AUJOULAT :
M. le Maire, nous comptons sur vous pour qu'il en soit débattu parce que c'est quelque chose d'important.

M. le MAIRE :
Oui, bien sûr. D'autres questions ? Je mets aux voix cette délibération sur cet avenant.

1 - Marché de Missions de prestations intellectuelles SPS, SSI et CT relatives à la réhabilitation et migration vers une résidence autonomie du site de Loubayssens à Cugnaux – Avenant n°2

Rapporteur : Bernard ARTERO

Il est rappelé au Conseil Municipal que le marché de Missions de prestations intellectuelles SPS, SSI et CT relatives à la réhabilitation et migration vers une résidence autonomie du site de Loubayssens à Cugnaux a été attribué à l'entreprise ALPES CONTRÔLES pour le lot n°3 : Mission de Contrôle Technique.

Pour rappel, l'enveloppe financière provisoire affectée aux travaux était initialement de
2 790 000 € HT.
Les honoraires provisoires de la Mission de Contrôle Technique s'élevaient à 15 300 € HT.

Au cours de l'année 2020, la maîtrise d'ouvrage a souhaité reprendre le projet, notamment pour le sécuriser et prendre en compte les évolutions sociétales dans lesquelles s'inscrit la résidence autonomie Loubayssens. Pour cela, une étude de marché a été menée par une AMO. La question de la pertinence de la création d'une extension a été soulevée.
En définitive, il est apparu inopportun de créer cette extension, ce que confirme le taux d'occupation de la résidence de ces dernières années.

En conséquence, il a été demandé à l'équipe de maîtrise de reprendre ses études au stade de la conception du projet. Une nouvelle phase APD a été validée en juillet 2021.
L'estimation du coût des travaux arrêtée en phase APD, en juillet 2021, est de 3 531 756 € HT.

Cette nouvelle estimation a pris acte de la suppression de l'extension. Elle a également pris en compte d'autres aspects de la résidence visant à conforter le bien-être des résidents.

Cette modification entraîne sur le marché une plus-value de 4 145,85 € HT.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer favorablement sur cet avenant n°2 et à autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant annexé à la présente délibération.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'avenant n°2 d'un montant de 4 145,85 € HT,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de Missions de prestations intellectuelles SPS, SSI et CT relatives à la réhabilitation et migration vers une résidence autonomie du site de Loubayssens à Cugnaux pour le lot N°3 aux conditions exposées ci-dessus,**
- **DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022 de la commune.**

- **Votants : 32**
- **POUR : 32**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

- :- :- :- :- :- :- :

IV. RESSOURCES HUMAINES

M. le MAIRE :
Nous passons au chapitre des ressources humaines.
Donc une 1ère délibération concernant la modification du tableau des effectifs.
Alors une délibération bien longue mais en termes de création de postes, il n'y a qu'un seul poste de créé qui avait été évoqué lors du vote du budget, qui est la création du poste de directeur des sports et de la vie associative, mais je vais vous faire la liste de l'ensemble des modifications qui est une modification du tableau où on crée des postes et on supprime les postes pour répondre à des évolutions, soit de grade, soit de mobilité et qui implique d'ouvrir des postes dans le cadre d'emploi et non pas dans le grade.
Au niveau de la direction des services techniques :

- la création d'un poste d'ingénieur territorial titulaire à temps complet, donc il s'agit d'anticiper la nomination d'un agent qui vient de réussir le concours d'ingénieur,
- la création de 2 postes d'adjoint technique territorial titulaire à temps complet pour faire face à des recrutements suite à des mobilités ou des départs à la retraite, un pour la régie de la salle Albert Camus et l'autre pour un poste aux espaces verts,

- la création d'un poste titulaire à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour un poste aussi en vacance pour un plombier,
- la création d'un poste titulaire à temps complet dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou en cas de recherche infructueuse en application de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 84. L'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire se rattachant à ce grade et dont la décision d'application et le montant sont laissés à l'appréciation de l'autorité territoriale ainsi que le prévoit la règle de droit. Il s'agit donc d'ouvrir le poste suite à une mobilité de responsable technicien bâtiment et donc par voie de conséquence, la suppression des postes correspondants qui viennent d'être créés.

À la direction de la culture : il s'agit de la création d'un poste d'attaché territorial en vue d'une nomination d'un agent qui a réussi le concours d'attaché territorial.
À la direction de l'urbanisme, il s'agit de créer les postes pour pourvoir à la vacance du poste du directeur, soit dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou dans le cadre d'emplois des ingénieurs.
À la direction des sports, c'est la seule création de poste réelle, la création d'un poste soit dans le cadre d'emplois des attachés, soit effectivement un poste de contractuel ou un poste de conseiller des activités physiques et sportives étant le grade rattaché à cette fonction.
À la direction éducation, la création d'un poste d'adjoint technique territorial titulaire à temps complet donc il s'agit là aussi de la mise en titularisation après un stage et la suppression du poste correspondant. Police municipale, il s'agit effectivement de la même opération, la création d'un poste et la suppression dans le cadre de mobilité avec l'ouverture du cadre d'emplois des agents de police municipale.
À la direction générale, il s'agit d'ouvrir les postes dans la cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs suite à la prochaine vacance du poste de DGS.
A la direction des ressources humaines, il s'agit de supprimer le poste de rédacteur territorial et de créer dans le cadre d'emplois des agents administratifs territoriaux par rapport à cette vacance . Il en va de même pour le poste de directeur des ressources humaines dans le cadre des attachés.
Et enfin la direction des finances, il s'agit de la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe suite à la titularisation de l'agent dans le cadre d'emplois des rédacteurs. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. Michel AUJOULAT :
Oui M. le Maire donc on vient d'entendre votre énumération somme toute normale. Ce qui m'interpelle un peu plus, je vous avais déjà interpellé là il y a quelques temps, c'est quand même extraordinaire qu'en moins d'un an de véritable fonctionnement ou 2 ans, nous allons changer de directeur général des services, à l'urbanisme le directeur est parti, votre DRH n'est plus là, votre directeur financier a changé, la directrice qui s'occupait des écoles à l'époque est partie, le DST, le directeur des services techniques ou la directrice est partie, et plus privé vous en êtes à votre 2ème directrice de cabinet. Donc ça m'interpelle un peu, ça m'interpelle, alors vous allez me dire nous sommes une mairie de transition, ils partent dans des postes plus importants, c'était quand même des gens qui tenaient en main leur secteur, que vous connaissiez d'ailleurs pour la plupart puisqu'ils étaient passés par certaines villes.
Je suis quand même très étonné, très interpellé par tous ces départs, qui ne peuvent quand même qu'ébranler un peu le fonctionnement parce que vous connaissez le fonctionnement d'une mairie administrative, du moins mieux que moi ou tout autant, après il faut prendre la main, il faut repartir, il faut reprendre les dossiers donc moi je suis très étonné avec mes collègues et interpellé par cette valse des postes de direction.
Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

M. le MAIRE :
Alors vous en dire plus, il s'agit d'une collectivité de presque 500 agents et dans une collectivité 500 agents, il y a un turnover.
Ensuite il y a le choix de mobilité personnelle et donc je ne vais pas ici interrompre la séance et donner la parole à des agents qui quittent la collectivité parce qu'ils vous expliqueront simplement que c'est parfois des choix personnels, des choix de famille de retour sur des territoires d'origine où parfois des promotions comme les postes que vous avez évoqués donc moi je dis que c'est la vie d'une collectivité.

Vous prenez d'autres collectivités, y compris encore plus grandes, si vous prenez la Toulouse Métropole ou la ville de Toulouse à une autre échelle, il y a un turnover permanent sur des postes de catégories A, B ou C donc je crois que c'est la vie des collectivités. Après, je vous invite à vous approcher individuellement de chaque agent et vous verrez qu'il n'y a pas le malaise que vous pouvez sous-entendre. M. AUJOULAT ?

M. Michel AUJOULAT :
Vous pouvez me faire confiance, chaque agent je les ai rencontrés, je ne veux pas ici épiloguer plus, je dis simplement que ça m'interpelle fortement.

M. le MAIRE :
M. BESNEHARD.

M. Jérôme BESNEHARD :
Merci M. le Maire.
Nous partageons l'inquiétude de l'autre groupe de la minorité, vu le grand nombre de départs. Il y a certaines remarques qui ont pu nous nous heurter en commission. Lorsqu'un élu de la majorité ne souhaite pas la bienvenue à un nouvel agent mais bonne chance, il nous semble qu'auditer le climat social d'une entreprise ou d'une collectivité permet d'en évaluer la vision et la vision qu'ont les collaborateurs des différents aspects de la vie sociale et du bien-être au travail de cette organisation.
Je pense qu'on peut vous demander M. le Maire de réaliser un tel audit social qui, au-delà des sous-entendus que vous faites sur le fait que nous ne parlerions pas avec les agents, nous le faisons, nous permettrait d'y voir plus clair justement sur ces rotations qui nous inquiètent sur la continuité de service qui s'organise au sein de la mairie et l'état d'esprit qui règne au sein des services.

M. le MAIRE :
Très bien d'autres questions ? Je mets aux voix.

1 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire

Il convient, pour faire face aux besoins des services et aux mouvements des agents, de créer et supprimer des postes permettant d'octroyer des conditions pérennes de fonctionnement.
En conséquence, il est proposé à l'assemblée la création de postes ci-après qui s'inscrivent dans la démarche managériale d'organisation de l'ensemble des services de la commune et des besoins manifestés par les exigences de bon fonctionnement du service public.

- <u>Direction des services techniques :</u>

- Création d'un poste d'ingénieur territorial titulaire à temps complet,
- Création de deux postes d'adjoint technique territorial titulaire à temps complet,
- Création d'un poste de titulaire à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux,
- Création d'un poste de titulaire à temps complet dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou en cas de recherche infructueuse en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 modifié du 26 janvier 1984, l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire se rattachant à ce grade et dont la décision d'application et le montant sont laissés à l'appréciation de l'autorité territoriale ainsi que le prévoit la règle de droit,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe titulaire à temps complet,
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise titulaire à temps complet,
- Suppression d'un poste de technicien principal de 2ème classe titulaire à temps complet

- Direction de la Culture :

  - Création d'un poste d'attaché territorial titulaire à temps complet,

- Direction de l'urbanisme :

  - Création d'un poste de titulaire à temps complet dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux,
  - Création d'un poste de titulaire à temps complet dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,

- Direction des sports

- Création d'un poste de titulaire à temps complet dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, ou en cas de recherche infructueuse en application de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 modifié du 26 janvier 1984, l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire se rattachant à ce grade et dont la décision d'application et le montant sont laissés à l'appréciation de l'autorité territoriale ainsi que le prévoit la règle de droit,
- Création d'un poste de titulaire à temps complet dans le cadre d'emploi des conseillers des activités physiques et sportives territoriaux,

- Direction de l'éducation **:**

  - Création d'un poste d'adjoint technique territorial titulaire à temps complet,
  - Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe titulaire à temps complet

- Police municipale :

  - Création d'un poste de titulaire à temps complet dans le cadre d'emploi des agents de police municipale,
  - Suppression d'un poste de brigadier chef principal titulaire à temps complet,

- Direction générale :

  - Création d'un poste de titulaire à temps complet dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux,
  - Création d'un poste de titulaire à temps complet dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,

- Direction des Ressources Humaines :

  - Suppression d'un poste de rédacteur principal 2ème classe titulaire à temps complet,
  - Création d'un poste de titulaire à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
  - Création d'un poste de titulaire à temps complet dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
  - Création d'un poste de titulaire à temps complet dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux ou en cas de recherche infructueuse en application de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 modifié du 26 janvier 1984, l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire se rattachant à ce grade et dont la décision d'application et le montant sont laissés à l'appréciation de l'autorité territoriale ainsi que le prévoit la règle de droit,

- Direction des finances :

  - Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe titulaire à temps complet,

Entendu l'exposé de Mme le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE ces propositions**

- **Votants : 32**
- **POUR : 32**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

- :- :- :- :- :- :- :

M. le MAIRE :
Une 2ème délibération concernant les recrutements de vacataires.
Il s'agit là de pourvoir des postes de vacataires dans les conditions classiques de recrutement pour exécuter un acte déterminé. Un recrutement discontinu dans le temps répondant à un besoin ponctuel de la collectivité et une rémunération attachée à l'acte. Donc je propose au Conseil Municipal de recruter 3 vacataires au sein du pôle affaires générales pour effectuer les missions relatives au recensement de la population qui interviendra au courant du mois de février et qui est une suite à la délibération qui avait fixé les rémunérations de ces agents lors du Conseil Municipal du mois de décembre. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?
Je mets aux voix.

2 - Recrutement de vacataires

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Rapporteur indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :
- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter trois vacataires au sein de du Pôle Affaires Générales pour effectuer les missions relatives au recensement de la population qui interviendra au mois de février 2022.
Madame le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que les modalités de rémunération de ces vacations sont prévus par la délibération du conseil municipal du 29 novembre 2021 relative à la campagne de recensement de la population 2022.

Entendu l'exposé de Mme le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE cette proposition.**

- **Votants : 32**
- **POUR : 32**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

- :- :- :- :- :- :- :

V. URBANISME

M. le MAIRE :
Délibération qui concerne le chapitre urbanisme et donc il s'agit d'une acquisition d'un terrain touché par l'emplacement réservé n° 33 pour l'extension du cimetière de Bachecame et je passe la parole à M. GOUDAL.

M. Frédéric GOUDAL :
Merci M. le Maire, bonsoir. La ville est propriétaire rue Henry Glady de la parcelle sur laquelle se situe le cimetière Bachecame. Lors de l'élaboration du PLUIH de 2012, approuvé en 2012, un emplacement réservé, le n° 33, avait été mis en place sur des parcelles voisines afin de réserver du foncier pour l'extension de ce cimetière.
Dans le cadre de la mise en œuvre du droit de délaissement et suite à la mise en demeure des propriétaires le 7 février 2020, la ville a saisi le service des domaines et a fait une proposition financière aux propriétaires pour l'acquisition de l'emprise nécessaire pour l'extension du cimetière. Le prix d'acquisition est de 183 000 € hors taxes, c'est le montant évalué par les domaines pour une superficie de 4 368 m².
Les propriétaires comme la ville étant d'accord sur l'emprise foncière et le prix, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition du foncier, ce foncier nécessaire à l'extension du cimetière dans le cadre de l'emplacement réservé 33. Je vous rends la parole.

M. le MAIRE :
Merci M. GOUDAL. Des questions ? Je mets aux voix.

1 - Acquisition d'un terrain touché par l'Emplacement Réservé n° 33 pour extension du cimetière Bachecame

Rapporteur : M. Frédéric GOUDAL

La Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AW n° 124, Rue Henry Glady, parcelle sur laquelle se situe le Cimetière Bachecame. Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 28 Juin 2012, un Emplacement Réservé, le n° 33, a été mis en place sur les parcelles cadastrées AW 10 et AW n° 11 afin de réserver du foncier pour l'extension de ce cimetière.
Dans le cadre de la mise en œuvre du droit de délaissement et suite à la mise en demeure des propriétaires en date du 7 Février 2020, la Ville a saisi le service des Domaines et a fait une proposition financière aux propriétaires pour l'acquisition de l'emprise nécessaire pour l'extension du cimetière.

Le prix d'acquisition est de 183 000 € HT, montant évalué par les Domaines, pour une superficie de 4 368 m².

Les propriétaires comme la Ville étant d'accord sur l'emprise et le prix, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer l'acte d'acquisition du foncier nécessaire à l'extension du cimetière touché par l'Emplacement Réservé n° 33 au Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 152-2 et L. 230-1 à L. 230-6,
- Vu l'avis du service des Domaines en date du 9 Août 2021,
- Considérant l'utilité de réaliser une réserve foncière en vue de l'extension du cimetière Bachecame.

Entendu l'exposé de M. le rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE l'acquisition de 4 368 m² de terrain à détacher des parcelles cadastrées AW n° 10 et AW n° 11 sises Rue Henry Glady pour permettre l'extension du cimetière Bachecame, au prix de 183 000 € HT,**

- **AUTORISE M. Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette acquisition.**

- **RAPPELLE que les crédits liés à cette acquisition sont prévus au budget 2022 de la commune.**

- **Votants : 32**
- **POUR : 32**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

- :- :- :- :- :- :- :

VI. ÉDUCATION

M. le MAIRE :
Nous passons au chapitre éducation et donc une délibération qui concerne le recours au dispositif du service civique dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.
Donc je passe la parole à Mme DROUILLET.

Mme Maryse DROUILLET :
Merci M. le Maire.
Le service civique créé par la loi de numéro 2010-241 du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes, âgés de 16 à 25, ans sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif, une association ou une personne morale de droit public comme une collectivité locale.
Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation, ciblés par le dispositif d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain et favorisent la cohésion nationale et la mixité sociale. Les objectifs de l'engagement en service civique sont tout à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes, de toutes origines sociales et culturelles, pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.
Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le service civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par actions et se doit d'être accessible à tous les jeunes quelles qu'ont été leur formation ou difficultés antérieures. Il s'inscrit dans le Code du service national et non pas dans le Code du travail.
Le dispositif du service civique s'inscrit pleinement dans les orientations de la politique jeunesse de la ville en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général et en leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre-ensemble. Conventionné avec le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) Occitanie qui bénéficie de l'agrément utile à l'accompagnement et à la prise en charge de volontaires en service civique, la ville de Cugnaux est en mesure de développer des missions de service civique.

Aussi, dans la continuité des orientations politiques de la ville en matière de transition écologique et d'éducation, il est proposé de mobiliser des services civiques au sein des Accueils de Loisirs Associés aux Écoles des ALAE donc les volontaires seront ainsi amenés à développer des animations de sensibilisation à destination des élèves de maternelles et d'élémentaires. Ils accompagneront les enfants sur leur temps de repas et les sensibiliseront aux enjeux nutritionnels et environnementaux qui en découlent. Ils développeront également, en fonction de l'âge des enfants, des projets d'autonomie et de responsabilisation.
Le contrat d'engagement de chaque volontaire donnera lieu à une couverture sociale prise en charge par l'État ainsi qu'à une indemnisation partagée entre l'État et la ville. Les modalités d'indemnisation sont actuellement fixées par le décret numéro 2010-485 du 12 mai 2010. Ces dernières feront l'objet de réactualisations nécessaires en fonction de l'évolution de la réglementation liée au dispositif des services civiques. Les tuteurs des volontaires, au sein de la ville, seront les directeurs d'ALAE, ils seront chargés de préparer et d'accompagner les volontaires dans la réalisation de leurs missions au quotidien.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé à
- autoriser M. le Maire à signer les contrats d'engagement du service civique avec les volontaires et le CRIJ tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application,
- autoriser la formalisation de missions en lien avec l'organisme détenteur de l'agrément, le CRIJ,
- donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaires avec démarrage dès que possible,
- autoriser M. le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire par mois pour la prise en charge de frais d'alimentation et de transport,
- dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

M. le MAIRE :
Merci Mme DROUILLET. Y a-t-il des questions ? Mme BURTIN ?

Mme Marie-Laure BURTIN :
Merci M. le Maire. Rien qu'une question Madame DROUILLET parce qu'on avait bien échangé sur cette délibération en commission, est-ce que vous avez eu des retours déjà un petit peu des personnes qui se sont présentées ?

Mme Maryse DROUILLET :
On a effectivement commencé à lancer le recrutement, ça commence à arriver doucement.

M. le MAIRE :
Il y a un candidat déjà. D'autres questions ? Je mets aux voix.

M. Michel AUJOULAT :
Si vous permettez, j'ai complètement oublié de vous demander quelque chose tout à l'heure.
Sur la délibération de Bachecame, on est sur un cimetière métropolitain et normalement, ce n'est pas la métropole qui achète le terrain ou elle ne fait que les travaux ?

M. le MAIRE :
Oui, la compétence métropolitaine concerne les travaux et non pas l'acquisition du foncier.

M. Michel AUJOULAT :
On avait fourni le terrain la dernière fois ?

M. le MAIRE :
Oui tout à fait.
On a éclairci la situation, on a même essayé de le faire porter par l'EPFL mais ça ne marche pas. Alors ça a bougé la compétence des cimetières, le détail a bougé ces dernières années, peut-être qu'à une époque le foncier était porté par la métropole mais je crois que ce n'est plus le cas.
C'est ça M. GOUDAL ?

M. Frédéric GOUDAL :
Oui.

1 - Recours au dispositif du service civique dans le cadre des accueils collectifs de mineurs

Rapporteur : Mme Maryse DROUILLET

Le service civique – créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 – s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état).

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation – ciblés par le dispositif – d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisent la cohésion nationale et la mixité sociale.

Les objectifs de l'engagement en service civique sont tout à la fois de :
- mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux ;
- proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.
Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le service civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'ont été leurs formations ou difficultés antérieures.
Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Le dispositif du service civique s'inscrit pleinement dans les orientations de la politique jeunesse de la ville, en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général et en leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur « vivre ensemble ».
Conventionnée avec le C.R.I.J. Occitanie (Centre Régional d'Information Jeunesse) – qui bénéficie de l'agrément utile à l'accompagnement et à la prise en charge de volontaires en service civique, la ville de Cugnaux est en mesure de développer des missions de service civique.

Aussi, dans la continuité des orientations politiques de la ville en matière de transition écologique et d'éducation, il est proposé de mobiliser des services civiques au sein des Accueils de Loisirs Associés aux Écoles (A.L.A.E.). Les volontaires seront ainsi amenés à développer des animations de sensibilisation à destination des élèves de maternelle et d'élémentaire. Ils accompagneront les enfants sur leur temps de repas et les sensibiliseront aux enjeux nutritionnels et environnementaux qui en découlent. Ils développeront également – en fonction de l'âge des enfants – des projets d'autonomie et de responsabilisation.

Le contrat d'engagement de chaque volontaire donnera lieu à une couverture sociale prise en charge par l'État, ainsi qu'à une indemnisation partagée entre l'État et la ville. Les modalités d'indemnisation sont actuellement fixées par le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010. Ces dernières feront l'objet des réactualisations nécessaires en fonction de l'évolution de la réglementation liée au dispositif des services civiques.

Les tuteurs des volontaires au sein de la ville seront les directeurs d'A.L.A.E.. Ils seront chargés de préparer et d'accompagner les volontaires dans la réalisation de leurs missions au quotidien.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE M. le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et le C.R.I.J., tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;**

- **AUTORISE la formalisation de missions, en lien avec l'organisme détenteur de l'agrément (C.R.I.J.) ;**

- **DONNE son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible ;**

- **AUTORISE M. le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport ;**

- **DÉGAGE les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions, ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.**

- **Votants : 32**
- **POUR : 32**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

- :- :- :- :- :- :- :

VII. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

M. le MAIRE :
On passe au chapitre cohésion sociale et solidarité. Donc une délibération concernant une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Occitanie dans les cadres du projet «Ma santé Ma région» donc je passe la parole à Mme LIMONDIN.

Mme Muriel LIMONDIN :
Oui merci.
Donc candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Occitanie, intérêt pour rejoindre le groupement intérêt public en préfiguration qui sera chargé de créer, transformer et gérer des centres de santé et donc rémunérer les professionnels y exerçant.
Avec un nombre d'habitants en Occitanie en constante augmentation et un nombre de médecins généralistes par habitant en diminution depuis plus de 10 ans et surtout de fortes inégalités territoriales dans l'offre de soins, certaines zones rurales d'Occitanie mais également certaines zones urbaines ou périurbaines souffrent ou sont menacées de désertification médicale.
Dans ce contexte, la Région Occitanie se mobilise depuis de nombreuses années pour accompagner le développement de maisons et centres de santé pluriprofessionnels.
Elle subventionne ainsi l'investissement des collectivités locales pour la création et l'extension de ces structures, regroupement des praticiens médicaux et paramédicaux et qui permettent l'exercice pluriprofessionnel de la médecine ambulatoire.
Tout en poursuivant cette politique d'accompagnement, la région a décidé, lors de son assemblée plénière du 16 juillet 2021, d'aller plus loin en agissant directement pour lutter contre la désertification médicale. Elle a décidé de lancer une démarche partenariale qui vise notamment le recrutement de médecins salariés sur les territoires en manque ou en risque de manquer dans les prochaines années de médecins généralistes.

Il s'agit ainsi d'impulser un service public régional de santé de proximité en complémentarité, et non bien sûr en substitution, du secteur libéral et ceci en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les représentants des professionnels et des collectivités locales. À cette fin, la Région a engagé la préfiguration du Groupement d'Intérêt Public qui aura pour objet de porter la création et la gestion du centre de santé et de recruter des professionnels de santé au 1er rang desquels des médecins généralistes.
Dans ce cadre, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé dans l'objectif d'identifier les collectivités territoriales souhaitant s'engager dans cette démarche régionale en portant l'intérêt dès maintenant au futur GIP. Il est attendu des collectivités qui portent intérêt à s'engager, la mise à disposition du GIP à titre gracieux de locaux pour le futur centre de santé et la prise en charge dans la durée du fonctionnement du bâtiment, charges courantes et entretiens courants.
Il vous est aujourd'hui proposé que la ville de Cugnaux apporte sa candidature à cet Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région.
Cette candidature pourrait être portée en partenariat avec d'autres communes puisque plusieurs communes limitrophes rencontrent les mêmes problématiques. Elle s'inscrit dans le prolongement de la démarche, aujourd'hui engagée depuis plusieurs mois, en concertation avec les professionnels de santé exerçant sur le territoire, le diagnostic de l'offre de soins.
Cet état des lieux qui devra être consolidé permet de faire état de besoins de santé non couverts pour la population cugnalaise pour certaines spécialités mais aussi concernant les médecins généralistes.
Sur ce dernier point, les départs à la retraite de plusieurs d'entre eux, déjà effectifs ou à venir à court terme, nécessitent aujourd'hui une intervention volontariste de la commune. Je donne la parole à M. le Maire.

M. le MAIRE :
Merci Mme LIMONDIN. Des questions ?

Mme Rachida EL BAHLAOUI :
Merci M. le Maire.
Comme on l'avait évoqué, en commission Mme LIMONDIN, comme j'avais précisé que c'était une excellente idée cette initiative, c'est vrai qu'on a un gros souci de médecins sur Cugnaux et alentours. M. le Maire du coup, j'avais une question, durant la commission on n'avait pas pu me répondre.
Est-ce que les médecins qui seraient recrutés par le biais de ce groupement, ce projet est lié à la maison de santé qui est prévue au 62 avenue de Toulouse ? On avait évoqué le sujet, on n'avait pas pu avoir de réponse, on ne sait pas si c'est lié ou pas.

Mme Muriel LIMONDIN :
Ce n'est pas que je n'avais pas donné une réponse, c'est que je vous avais dit qu'on ne projetait pas la maison de la santé à cet emplacement-là.
Je vous ai bien dit ce qui est marqué dans la délibération, que M. le Maire avait rencontré d'autres maires d'autres communes limitrophes qui rencontrent exactement les mêmes problèmes, c'est-à-dire à Villeneuve, à Portet, Seysses, Frouzins aussi.
Il y a une discussion qui s'est mise en place avec ces autres maires pour savoir effectivement où pourrait être installé ce centre de santé et pas forcément sur notre commune mais avec des antennes qui pourraient être disposées sur différents endroits donc effectivement, je ne vous avais pas dit que c'était fléché sur l'emplacement que vous citez.

Mme Rachida EL BAHLAOUI :
Oui, c'est clair Mme LIMONDIN.
C'est exactement ce que vous nous aviez dit, c'est juste qu'on avait une interrogation parce que j'avais assisté à la réunion publique qui avait été proposée concernant le projet 62 avenue de Toulouse.
Et les responsables du projet nous avaient bien dit qu'à cet endroit-là aurait été prévu une maison de santé donc c'est pour ça qu'on était simplement posé la question et et de savoir est ce que ce projet du coup 62 avenue de Toulouse mais qu'est-ce qu'il a été vu ? Puisqu'on a eu 2 avis différents voilà tout simplement, merci.

M. le MAIRE :
Alors, je vais être précis.
Les discussions qu'il y a sur le 62 avenue de Toulouse ne portent pas sur une maison de santé mais sur un cabinet médical et qui n'a rien à voir avec notre maison de santé ou, puisque c'était la maison de santé qui était dans notre programme, ou ce centre de santé puisque aujourd'hui on évolue dans notre projet de santé, compte tenu des complexités que nous rencontrons depuis un an et demi pour aller vers le projet de maison de santé pluridisciplinaire.
Aujourd'hui c'est une candidature qui n'est pas sûre d'être retenue, en tout cas c'est une candidature au GIP porté par la Région et dans ce GIP, qui est composé de 3 collèges, le collège de la région qui prend en charge le recrutement et le paiement des médecins ou voir des infirmiers ou des sage-femmes sur certains secteurs, si jamais nous étions retenus ce ne serait pas pour nous sur les infirmiers, les sage-femmes que se porterait le salariat mais plutôt sur les médecins généralistes.
Le 2ème collège concerne tout ce qui tourne autour du corps médical avec l'ordre des médecins, l'ARS et la CPAM puisqu'il y aura un conventionnement entre la Région et la CPAM puisqu'on pourra aller dans ce centre de santé avec sa carte vitale et ce sera la CPAM qui prendra en charge comme chez un médecin libéral.
Et enfin, il y a le 3ème collège qui concerne les collectivités, ça peut être une commune, ça peut être un groupement de communes, une intercommunalité, un EPCI, qui porte l'immobilier, l'engagement de la collectivité, la ville de Cugnaux.
Aujourd'hui on est en discussion avec plusieurs autres communes, parce que ça peut être un centre composé d'un centre avec des antennes rattachées à ce centre, porte sur le portage de l'immobilier dans le cadre du GIP et de prendre en charge les frais de fonctionnement de cet équipement.
Sachant que l'idée, compte tenu de notre territoire qui est particulier, on n'est pas un désert médical encore mais on ne peut pas comparer les centres de santé qu'il y aura à Montréjeau, à Saint Gaudens, à Saint Girons ou à Onet le château et Cugnaux.
Nous, la problématique, ce sont des médecins généralistes qui nous manquent et je crois que, même si le gouvernement a débloqué le numerus clausus, aujourd'hui le numerus apertus n'apporte que quelques médecins dans 8 ou 10 ans. Alors on aura quand même le problème, même avec le numerus clausus, on peut dire que ça va se régler dans 10 ans, je n'y crois pas trop voilà.
Donc on s'intègre dans cette problématique, qui ne concerne pas que Cugnaux, je peux vous dire que nos voisins, que ce soit Villeneuve, Seysses, Frouzins, Portet-sur-Garonne, cette 1ère couronne toulousaine rencontre les mêmes difficultés, c'est-à-dire qu'aujourd'hui des habitants de ces communes n'ont pas de médecins traitants et je peux vous dire moi que j'ai rendez-vous à la permanence le samedi matin me disant : *on n'arrive pas à voir des médecins traitants sur la commune.*
C'est peut-être par centaines ou peut être quelques milliers sur la commune et on a donc un transfert vers les urgences dès qu'il y a de la « bobologie » qui vient saturer les urgences pour des situations qui pourraient être traitées par de la médecine de proximité.
Donc notre volonté, c'est effectivement d'aller vers le salariat des médecins mais peut-être de compléter et améliorer le système économique puisque le projet initial concernait la maison de la santé avec la mise à disposition contre loyer sur des professionnels de santé, que ce soient les infirmières, psychologues ou spécialistes, qui eux peuvent être des libéraux donc c'est un projet contrairement à d'autres territoires où ça ne pourra pas se mettre, qui pourra être mixte.
Y a-t-il d'autres questions ? M. BAR.

M. Frédéric BAR :
Merci M. le Maire.
Alors on est un peu embêtés parce qu'effectivement moi je partage l'analyse que vous voulez de livrer sur les déserts médicaux, ce n'est pas tout à fait un désert médical parce qu'il y a un nombre de médecins importants mais on sait très bien qu'entre les médecins qui prennent la retraite, qui partent, etc. et un certain nombre de cugnalaises et de cugnalais qui ont du mal à trouver un médecin généraliste il y a un vrai problème.

Nous ne voterons pas contre la délibération mais on va s'abstenir parce qu'on a quand même, alors d'abord on a 2 problèmes, le premier c'est que effectivement on considérait que la meilleure solution c'est que des médecins généralistes libéraux deviennent salariés d'une collectivité comme une région ou même si ce n'était pas la région, ce n'est pas c'est pas le problème mais ça nous pose quand même question et dans le transfert de charges qui à priori ne devrait pas incomber à des collectivités locales.
Ensuite la 2ème réserve, c'est quand même qu'on a aucune idée alors j'ai bien compris pour l'instant c'est une candidature et certainement les précisions viendront, on n'a quand même aucune idée des charges, à la fois en fonctionnement et investissement, que ça peut représenter pour la commune.
Après, on est pragmatique aussi donc on sait très bien qu'il y a ces problèmes-là, ça reste une solution, même si elle n'est pas pour nous idéale donc c'est une tentative. Donc nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le MAIRE :
Très bien.
Alors juste pour compléter, la difficulté, je comprends que naturellement on pourrait imaginer que les médecins libéraux, depuis des siècles peut-être, c'est eux qui répondent à ce besoin de médecine.
Aujourd'hui la société évolue et quand on rencontre le corps médical, aujourd'hui c'est fini le médecin de famille qui venait à 22 h chez vous, aujourd'hui sur Cugnaux, des médecins qui acceptent de faire des visites, il n'y en a presque pas, je ne dis pas qu'il n'y en a pas parce qu'il y en a quelques-uns qui acceptent d'en faire mais les médecins aujourd'hui qui sortent de médecine, aujourd'hui ils ne veulent pas être médecin et faire 70-80 heures par semaine.
Le médecin d'aujourd'hui, il veut arriver à 8 h, arrêter à midi, reprendre à 14 h et partir à 18h et avoir sa vie de famille et donc il faut que la société s'adapte.
Et nous, je peux vous dire que depuis un an et demi, avec l'équipe qui travaille sur le projet de maison de la santé, on a essayé par tous les moyens de voir comment on pouvait attirer des médecins libéraux dans le projet maison de la santé, ça ne marche pas. C'est pour vous dire que j'entends votre remarque et vos abstentions sur le projet, la société a évolué, nos médecins qui sortent de médecine, ils évoluent et ils n'ont pas envie de faire ce qu'ont fait leurs prédécesseurs et donc la société doit évoluer. Mme BURTIN

Mme Marie-Laure BURTIN :
Merci M. le Maire. Vous ciblez les généralistes, je partage votre analyse, je la partage complètement, vous ciblez les généralistes, il y a aussi des carences dans certains spécialistes, dermatos, gynécologues, on ne trouve plus rien, on ne peut plus se faire suivre, est-ce que dans ce programme vous pouvez aussi intégrer des spécialistes et pas que des généralistes, c'est prévu ?

M. le MAIRE :
La partie salariat aujourd'hui dans le GIP ne concerne que les médecins généralistes, les infirmières et les sage-femmes parce que dans les territoires ruraux, ces 3 corps de métiers n'existent plus.
Aujourd'hui dans notre territoire, la difficulté se porte plus sur les médecins généralistes. Ensuite ce qui peut être très intéressant dans le projet, c'est qu'on peut avoir des permanences de spécialistes, des partenariats, des conventions pour que des spécialistes, qui sont dans le milieu hospitalier, viennent mettre des permanences dans le cadre de leur fonction libérale et ça c'est ce qu'on veut porter.
C'est-à-dire que le cœur du sujet du centre de santé, ce sont bien sûr des médecins, 2, 3, 4, 5, en fonction du plan de charge qu'il y aura, payés par la Région mais ensuite l'équilibre du projet sur lequel on travaille, c'est qu'il peut y avoir des permanences de spécialistes donc de médecins libéraux qui viendront tenir cette permanence-là moyennant loyer. L'engagement de la collectivité d'offrir l'immobilier et la prise en charge n'est réservée qu'aux salariés de la Région.
M. AUJOULAT ? Vous vouliez poser une question ?

M. Michel AUJOULAT :
Je voudrais compléter, je suis ce que vous dites.
Simplement c'est un problème qui est un problème national parce que quand vous parlez du numerus apertus, moi je peux vous dire sur Toulouse, parce que c'est quelque chose que je suis particulièrement, il y a 12 médecins en plus, 12 postes qui viennent d'être débloqués en plus cette année.
Donc le problème il n'est pas là le problème, il est que l'État doit dégager beaucoup plus.
Or à partir du moment où les collectivités vont mettre la main dans cet engrenage, c'est terminé. On restera sur ce numerus apertus et d'ailleurs ensuite je ne sais pas d'où on sortira les médecins qu'on sera censés embaucher puisqu'il n'y en aura pas plus. Vous avez dit les gens ont changé, qu'il y a une évolution, ils ne veulent plus travailler autant d'heures, oui mais il y a surtout un problème de numerus apertus, il n'y a pas assez de médecins qui sortent chaque année, il faut 9 ans pour sortir un généraliste et 12 ans un spécialiste et donc moi je dis que nous mettons la main dans un engrenage qui m'interpelle. Ensuite, il y a un autre point que je n'ai pas bien compris, à partir du moment où nous rentrons avec la Région, qui décidera ? Alors c'est la Région qui décidera si nous on mérite d'avoir une maison ou pas ou si elle soutient notre action, qu'est-ce que nous aurons véritable, nous commune, à apporter en investissement et en fonctionnement ?

M. le MAIRE :
Juste sur la 1ère partie, sur le problème national, vous avez raison mais quand bien même aujourd'hui le numerus apertus serait multiplié par 10, ce que je ne crois pas une seule seconde, même si le besoin pourrait être réel, comme vous avez dit c'est dans 9 ans qu'on les aura.
Cela veut dire que dans 9 ans, je ne vous dis pas la situation de Cugnaux si on ne fait rien, nous avons 30 % des médecins qui partent à la retraite dans les 4 ans qui arrivent.
Donc aujourd'hui, on pourrait imaginer de dire l'État n'a qu'à faire son boulot et on verra bien quand ils arriveront on aura des médecins, aujourd'hui le problème il est urgent, aujourd'hui il y a plus de 1 000 cugnalais qui n'ont pas de médecin traitant.
Est-ce qu'on laisse faire pendant 3, 4, 5 ans ?
Compte tenu de la démographie galopante que nous vivons, 1 000 habitants de plus en un an, imaginez ce que ça peut donner dans 3-4 ans, ça c'est pour répondre à la 1ère partie de votre question.
C'est vrai qu'on pourrait dire que l'État n'a qu'à faire son boulot et ouvrir davantage le numerus clausus qui aujourd'hui a été ouvert mais je veux dire marginalement.
Ensuite, à votre question, comment ça va marcher.
La 1ère chose c'est de rentrer dans le GIP, être candidat, rien ne dit qu'on sera retenus puisqu'il y a quand même une enveloppe de la Région qui a dit de mémoire, 200 médecins sur le mandat donc on ne pourra pas mettre des médecins partout. Mais l'intérêt aujourd'hui d'avoir du rural et du périurbain, c'est que la Région, soyons concrets, a du mal aujourd'hui à recruter des médecins pour aller à Montréjeau ou Saint-Gaudens même s'ils sont bien payés. Parce qu'il faut vouloir aller vivre à Saint-Gaudens quand on est médecin parce que quand on veut aller au théâtre, c'est compliqué.
Donc la Région aujourd'hui veut recruter des médecins sur lesquels il peut y avoir un déroulé de carrière et dire on peut démarrer dans des territoires ruraux et vivre aussi et revenir sur de périurbaines ou partager les temps de travail pour que des médecins soient rattachés peut-être à Cugnaux, ou à Portet ou à Seysses et qu'ils aillent aussi faire des permanences en ruralité.
Donc qui va décider effectivement, c'est le GIP qui va regarder où est-ce qu'il y a une expression des besoins et où est-ce qu'il est intelligent qu'on puisse mettre des centres de santé pour que le but, c'est quand même de recruter les médecins. Il faut quand même, comme tout à l'heure on parlait de la maison de Loubayssens, il faut une forme d'attractivité des territoires parce que c'est la réalité.

M. Michel AUJOULAT :
Une fois que nous sommes dans ce GIP, qui finance ?

M. le MAIRE :
C'est la région qui finance.
Tout ce qui touche autour des médecins, on n'est pas concernés. C'est la Région qui finance les médecins qui sont salariés de la Région.

Nous ce que l'on doit apporter, c'est le bien immobilier comme on l'aurait porté dans le cadre du projet de maison de santé qui était dans notre programme et prendre en charge le fonctionnement, des charges de locataires et de propriétaires de ce bien immobilier, c'est tout. Les charges de personnel ne sont pas pour la collectivité donc ne sont pas pour la commune.

M. Michel AUJOULAT :
Je vais poser une question, autre point, donc on continue à développer. La Région décide de nous financer un médecin, est-ce qu'elle le financera en fonction d'une maison qui est déjà installée ? qui est déjà créée ? de locaux, comment ça fonctionne ? sur quels critères elle va se baser ?

M. le MAIRE :
La candidature au GIP, c'est d'abord être retenu comme territoire nécessitant du point de vue de la politique de la Région de dire, oui sur cette zone périurbaine, Cugnaux, Villeneuve, Frouzins, Portet, il y a un besoin. C'est la 1ère chose, s'il n'y a pas de besoin le dossier s'arrête et on ne rentre pas dans le GIP, si elle considère que sur ce territoire on est en danger dans les années à venir, cela veut dire qu'il y a une volonté de la Région de mettre des médecins sur ce territoire.
Cela veut dire qu'à ce moment-là, le territoire concerné par l'intérêt porté, parce que c'est bien un appel à manifestation d'intérêt la candidature. Si l'on est retenus, la 2ème étape c'est de dire effectivement, sur ce territoire on va embaucher 2 médecins ou 3 médecins, le minimum c'est 2 médecins, ils ne recruteront pas un médecin pour un centre de santé, c'est minimum 2 médecins. Sachant que ce sera certainement entre 2 et 5 pour qu'effectivement l'engagement de ces centres de santé, c'est qu'il y a un médecin tous les jours 8 h-midi 14 h-18 h et y compris le samedi matin et que ces médecins fassent des visites. Ce sera le contrat des médecins, vous voulez venir bosser, vous voulez être salarié, c'est ça les horaires avec des permanences le samedi et des visites. Ce sont les 3 conditions pour être salarié de la Région.
Une fois que l'on a ça, la collectivité, si elle est retenue, elle doit se mettre d'accord avec les collectivités ou l'entente qu'il y a eu, intercommunale ou avec un EPCI, de porter le bien immobilier et de le mettre à disposition, pour les locaux qui concernent les médecins, le mettre à disposition de la Région donc la Région paye les médecins et la mairie ou les communes mettent à disposition le bien immobilier. Y a-t-il d'autres questions ?

1 - Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Occitanie : « Intérêt pour rejoindre le Groupement d'Intérêt Public, en pré-figuration, qui sera chargé de créer, transformer et gérer des centres de santé et donc rémunérer les professionnels y exerçant »

Rapporteur : Mme Muriel LIMONDIN
Avec un nombre d'habitants en Occitanie en constante augmentation et un nombre de médecins généralistes par habitant en diminution depuis plus de 10 ans, et surtout de fortes inégalités territoriales dans l'offre de soins, certaines zones rurales d'Occitanie, mais également certaines zones urbaines ou péri-urbaines, souffrent ou sont menacées de désertification médicale.

Dans ce contexte, la Région Occitanie se mobilise depuis de nombreuses années pour accompagner le développement de maisons et centres de santé pluri-professionnels. Elle subventionne ainsi l'investissement des collectivités locales pour la création et l'extension de ces structures regroupant des praticiens médicaux et para médicaux et qui permettent l'exercice pluri-professionnel de la médecine ambulatoire.

Tout en poursuivant cette politique d'accompagnement, la Région a décidé lors de son Assemblée Plénière du 16 juillet 2021 d'aller plus loin en agissant directement pour lutter contre la désertification médicale. Elle a décidé de lancer une démarche partenariale qui vise notamment le recrutement de médecins salariés sur les territoires en manque ou en risque de manquer dans les prochaines années de médecins généralistes. Il s'agit ainsi d'impulser un service public régional de santé de proximité, en complémentarité - et non, bien sûr, en substitution - du secteur libéral et ceci, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les représentants des professionnels et les collectivités locales.

A cette fin, la Région a engagé la pré-figuration d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui aura pour objet de porter la création et la gestion de centres de santé et de recruter des professionnels de santé, au premier rang desquels des médecins généralistes.

Dans ce cadre, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé dans l'objectif d'identifier les collectivités territoriales souhaitant s'engager dans cette démarche Régionale en portant intérêt dès maintenant au futur GIP.

Il est attendu des collectivités qui portent un intérêt à s'engager, la mise à disposition du GIP à titre gracieux de locaux pour le futur centre de santé et la prise en charge dans la durée du fonctionnement du bâtiment (charges courantes et entretien courant).

Il vous est aujourd'hui proposé que la ville de Cugnaux apporte sa candidature à cet Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région.

Cette candidature pourrait être portée en partenariat avec d'autres communes puisque plusieurs communes limitrophes rencontrent les mêmes problématiques.

Elle s'inscrit dans le prolongement de la démarche aujourd'hui engagée depuis plusieurs mois, en concertation avec les professionnels de santé exerçant sur le territoire, de diagnostic de l'offre de soins. Cet état des lieux, qui devra être consolidé, permet de faire état de besoins de santé non couverts pour la population cugnalaise – pour certaines spécialités mais aussi concernant les médecins généralistes. Sur ce dernier point, les départs à la retraite de plusieurs d'entre eux – déjà effectifs ou à venir à court terme – nécessitent aujourd'hui une intervention volontariste de la commune.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE M. le Maire à répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Occitanie : « Intérêt pour rejoindre le Groupement d'Intérêt Public, en pré-figuration, qui sera chargé de créer, transformer et gérer des centres de santé et donc rémunérer les professionnels y exerçant » et à déposer un dossier de candidature afférent.**

- **Votants : 32**
- **POUR : 27**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 5 (MM. ROURE, AUJOULAT, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BAR)**

- :- :- :- :- :- :- :

VIII. DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. le MAIRE :
Nous avons terminé avec l'ordre du jour et nous allons passer aux décisions prises dans le cadre de l'article L 2222-22 du code général des collectivités territoriales donc 4 décisions qui ont été présentées en commission des finances. Y a-t-il des questions sur ces décisions ?

Rapporteur : M. le Maire

MARCHES PUBLICS

1°)- Travaux de rénovation globale et extension du gymnase Jean Bouin - Lot N°4 - Renforts et modification de charpente-couverture - Avenant N°2

La Ville de Cugnaux a notifié le 06 octobre 2020, le lot 4 du marché de travaux pour la rénovation globale et extension du gymnase Jean Bouin à l'entreprise FABRE ET REDON .

Dans le cadre du marché de travaux, la modification consiste en premier lieu en une suppression de panneaux OSB sur pignon nord du bâtiment, entraînant une moins-value de 1 927,70 € HT sur le marché.

Par ailleurs, à la demande du contrôleur technique, une mise aux normes du doublage OSB s'impose afin d'avoir la classification M2.

En effet les panneaux OSB sont classés M3 à la réaction au feu (conformément au RICT du contrôleur technique).
Il est donc demandé la mise en place d'un isolant derrière les panneaux OSB ainsi qu'une structure en bac acier pour la tenue de cet isolant.

Cette modification entraîne sur le marché une plus-value de 10 422,20 € HT.

Au global, la présente modification de marché public n°2 entraîne donc une plus-value de 8 494.50 € HT.

Il est précisé que les prestations objet de cet avenant sont nécessaires au bon déroulement de l'ouvrage. Ces dernières ont été notifiées au titulaire du marché par ordre de service, conformément à l'article 14.1 du Cahier des Clauses Générales Administratives applicables aux marchés publics de travaux (CCAG-Travaux).

La présente modification de ce marché public entraîne une incidence financière comme suit :
Montant initial du marché public :

- Montant HT : 160 425,86 €
- TVA (20%) : 32 085,17 €
- Montant TTC : 192 511,03 €

Rappel avenant n°1 :
Le montant de la modification financière est le suivant :

- *Montant HT : 7 614,00 €*
- *TVA (20%) : 1 522,80 €*
- *Montant TTC : 9 136,80 €*

Rappel avenant n°2 :
Le montant de la modification financière est le suivant :

- Montant HT : 8 494,50 €
- TVA (20%) : 1 698,90 €
- Montant TTC : 10 193,40 €

Nouveau montant estimatif du marché public :

- Montant HT : 176 534,36 €
- TVA (20%) : 35 306,87 €
- Montant TTC : 211 841,23 €
-

La présente modification n°2 du marché public n°2020-0304 est prise dans le respect de l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique.

2°) - Exploitation et maintenance des installations de climatisation et de ventilation des bâtiments communaux sans fourniture d'énergie – Avenant N°1

La Ville de Cugnaux a notifié le 12 novembre 2020, le marché d' exploitation et maintenance des installations de climatisation et de ventilation des bâtiments communaux sans fourniture d'énergie à l'entreprise F3M CONSEILS .

Dans le cadre du marché de maintenance, la modification consiste en :
- l'ajout de soixante et une VMC suite au référencement,
- l'ajout de deux unités intérieures sur le site du Centre de Loisirs Rachety,
- la prise en compte de la spécificité des sites de la résidence Loubayssens et le groupe scolaire Christian Blanc concernant le nettoyage des bouches de VMC

Cette modification n'entraîne aucune incidence financière sur le marché.
Le montant maximum annuel reste de 25 000 € HT.
Il est précisé que les prestations objet de cet avenant sont nécessaires au bon déroulement de l'ouvrage. Ces dernières ont été notifiées au titulaire du marché par ordre de service, conformément à l'article 14.1 du Cahier des Clauses Générales Administratives applicables aux marchés publics de travaux (CCAG-Travaux).

La présente modification n°1 du marché public n°2020-14 est prise dans le respect de l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique.

- :- :- :- :- :- :- :

3°)- Travaux de rénovation globale et extension du gymnase Jean Bouin - Lot N°9 – Électricité CFO/CFA - Avenant N°2

La Ville de Cugnaux a notifié le 06 octobre 2020, le lot 9 du marché de travaux pour la rénovation globale et extension du gymnase Jean Bouin à l'entreprise CEGELEC OCCITANIE TERTIAIRE .

Dans le cadre du marché de travaux, l'entreprise a découvert que la salle de Tennis Borotra était raccordée depuis le coffret Tarif Bleu du gymnase Jean Bouin.

Afin d'éviter de délester le gymnase Jean Bouin, la modification consiste à rendre indépendant le raccordement de la salle de Tennis Borotra et la mise en œuvre d'un Tarif Jaune au lieu d'un Tarif Bleu initial.
Cette modification entraîne sur le marché une plus-value de 6 664,46 € HT.
Il est précisé que les prestations objet de cet avenant sont nécessaires au bon déroulement de l'ouvrage. Ces dernières ont été notifiées au titulaire du marché par ordre de service, conformément à l'article 14.1 du Cahier des Clauses Générales Administratives applicables aux marchés publics de travaux (CCAG-Travaux).

La présente modification de ce marché public entraîne une incidence financière comme suit :
Montant initial du marché public :
- Montant HT : 130 000,00 €
- TVA (20%) : 26 000,00 €
- Montant TTC : 156 000,00 €

Rappel avenant n°1 :
Le montant de la modification financière est le suivant :
- *Montant HT : 1 398,25 €*
- *TVA (20%) : 279,65 €*
- *Montant TTC : 1 677,90 €*
- % d'écart introduit par la modification : + 1,07 %

Avenant n°2 :
Le montant de la modification financière est le suivant :

- Montant HT : 6 664,46 €
- TVA (20%) : 1 332,89 €
- Montant TTC : 7 997,35 €
- *% d'écart introduit par la modification : + 5,12 %*

Nouveau montant estimatif du marché public :

- Montant HT : 138 062,71 €
- TVA (20%) : 27 612,54 €
- Montant TTC : 165 675,25 €

La présente modification n°2 du marché public n°2020-0309 est prise dans le respect de l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique.

SERVICE CULTUREL

4°)- Arts visuels - Convention de partenariat entre Toulouse Métropole / le Quai des Savoirs

La commune de Cugnaux a engagé une action partenariale avec le Quai des Savoirs – Toulouse Metropole dans le cadre de la manifestation *"Lumières sur le Quai"*. Diffusion et présentation de l'exposition ***FAUNE*** dans l'espace public, place de la République sur la durée du Festival du 16 octobre au 7 novembre.
Coût : sans objet

- **Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur, le Conseil Municipal prend acte de cette communication.**

- :- :- :- :- :- :- :

M. le MAIRE :
Nous allons passer aux questions que nous avons reçues du groupe Cugnaux Regard Neuf donc nous allons commencer par la question qui a été posée par M. BESNEHARD. Je vous laisse la parole.

M. Jérôme BESNEHARD :
Merci M. le Maire.
Vous vous êtes engagé à ce qu'il n'y ait aucune augmentation d'impôt pour les cugnalais sur l'ensemble de votre mandat. Or sur 2022, la revalorisation des bases locatives est de 3,4 %.
Cette revalorisation a un impact direct sur les impôts locaux, notamment la taxe foncière et la taxe sur les ordures ménagères, puisque sur la taxe d'habitation cette revalorisation n'est plus appliquée jusqu'en 2023 en adéquation avec la réforme de la taxe d'habitation. M. le Maire, en conséquence, envisagez-vous de réviser le taux d'imposition à la baisse afin de réguler le produit attendu et de ne pas impacter les cugnalais au profit de l'inflation pour augmenter les recettes fiscales ? Merci.

M. le MAIRE :
Je vais laisser la parole à M. ARTERO, adjoint aux finances qui va vous répondre.

M. Bernard ARTERO :
Merci M. le Maire.

M. BESNEHARD, comme vous le savez la revalorisation des bases locatives est indexée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, appelé IPCH autrement dit c'est l'inflation. De fait, cette inflation qui conduit à une hausse des valeurs locatives et donc à une hausse des recettes est aussi subie par la ville qui doit la supporter en dépenses. A cet égard un montant de 4 953 000 € a été prévu au BP 2022 sur le chapitre des charges à caractère général contre 4 761 000 € qui était au BP 2021, soit une augmentation de 2021 à 2022 de 4 %.
Cette augmentation est due en majeure partie à l'évolution des prix et notamment ceux des produits énergétiques.
Par ailleurs, la ville se doit, afin de maintenir une gestion financière responsable, de faire face à tout d'abord la baisse de certaines recettes et notamment la baisse continue des dotations de l'État, ainsi la dotation globale de fonctionnement, la DGF, principale dotation de l'État qui va baisser de 3 % en 2022, sachant qu'elle a baissé de 34 % depuis 2014. Ce qui correspond à 1 140 000 € de moins pour la ville. De plus, une hausse de certaines dépenses, notamment des frais de personnel, avec une dynamique forte sur le chapitre 12 du fait de l'impact des surcoûts liés à la gestion de la crise sanitaire. En 2022, la priorité absolue demeure identique à celle de 2021 et aura un impact fort sur les dépenses de personnel, à savoir assurer la continuité de service et le maintien des services essentiels. Cette priorité est partagée par toutes les collectivités locales. Pour les raisons détaillées ci-dessus, nous n'envisageons pas de modifier le taux d'imposition de la commune et nous confirmons qu'il n'y aura pas d'augmentation de la part communale des impôts locaux. Cet engagement sera tenu sur le mandat. J'ajoute, pour terminer, qu'à notre connaissance la revalorisation des bases locatives n'a jamais donné lieu sur la ville a une évolution des taux d'imposition. J'en ai terminé, je donne la parole à M. le Maire.

M. le MAIRE :
Merci M. ARTERO. M. BESNEHARD ?
Je vous remercie, juste si ce qui m'intéresserait par rapport à votre proposition, qu'on peut trouver légitime, de baisser quelque part de 3,4 % les impôts de la commune, est-ce que vous savez combien cela représente en perte de recettes ?
Ensuite ma question, puisque si vous avez des idées pour baisser les recettes, je suppose que vous avez aussi des idées pour baisser les dépenses et donc ma question c'était sur quel poste vous imaginiez qu'on puisse baisser les dépenses ?

M. Jérôme BESNEHARD :
Cette question faisait écho à la remarque que vous faisiez vous M. le Maire sur la non-augmentation des impôts, c'était juste ça.

M. le MAIRE :
Donc vous n'avez pas de piste pour baisser les dépenses ? ça aurait pu être la culture, l'éducation, le sport ? Merci.

M. Jérôme BESNEHARD :
Peut-être moins de charges de communication.

M. le MAIRE :
Merci.
Je note que vous voulez baisser les frais de communication, on vous donnera le avant et après, sur les frais sur le mandat précédent et les frais sur ce mandat aucun problème.
Nous passons aux questions posées par Mme BURTIN.

Mme Marie-Laure BURTIN :
Merci M. le Maire.
Il y a beaucoup de questions mais merci.
Ma question porte sur la politique éducative de Cugnaux.
M. le Maire, comme vous l'avez rappelé à plusieurs reprises, nos interventions, que ça soit des vœux ou des questions, doivent scrupuleusement se limiter à la lecture de ces derniers, aucun débordement n'étant autorisé il y aura un avant-propos intégré du coup aux questions pour introduire ces dernières.

Depuis plus de 4 ans, le Conseil Départemental a lancé un plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais. Ce plan résulte du constat qu'il existe des collèges, sur les territoires, de relégation qui subissent la ségrégation urbaine et dans lesquels sont concentrés des élèves issus d'un milieu défavorisé. Tandis que les élèves issus d'un milieu favorisé se concentrent dans les collèges situés sur des territoires favorisés.
Donc la sectorisation classique, étant basée sur le territoire de proximité, accentue les effets de la ségrégation urbaine qu'elle subit de plein fouet. L'objectif affiché est donc de lutter contre le déterminisme social en favorisant la réussite de tous en améliorant la mixité sociale.
En se basant sur les indices de position sociale IPS, une nouvelle carte scolaire est définie afin de répondre à l'objectif affiché. L'indice de position sociale est construit en prenant en compte des variables familiales, diplômes des parents, conditions matérielles du foyer, capital culturel, ambition et implication des parents, pratiques culturelles.
Afin d'accompagner ce projet, le Conseil Départemental annonce et confirme à ce jour une large concertation citoyenne. Les objectifs affichés sont nobles et nécessaires et les paroles sur le papier sont très belles mais quand est-il dans les faits ? Le mardi 25 janvier, le Conseil Départemental a voté en délibération la nouvelle carte scolaire applicable à la rentrée de septembre 2022. Depuis décembre 2020, nous évoquons cette carte départementale qui doit entrer en vigueur avec l'ouverture de 4 collèges pour la rentrée scolaire 2022 et sur ces 4 collèges, 2 concernent directement la ville de Cugnaux.
Lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2020, nous avons alors interpellé la majorité pour savoir si les élèves de Cugnaux seraient concernés. La réponse de M. JEANBON fût très claire, aucun collégien cugnalais ne sera scolarisé en dehors de Cugnaux.
Peut-être que notre collègue possédait alors des éléments qui nous étaient méconnus car sans cela nous savions déjà que cela était faux, le collège Montesquieu était intégré au programme de mixité et accueillait des élèves venant de Toulouse.
Les fédérations de parents se sont mobilisées et ont adressé des courriers à M. MERIC ainsi qu'au service éducation du Conseil Départemental. Ces courriers, exprimant soit de l'inquiétude, soit des questionnements, sont toujours restés sans réponse. Il en va de même des demandes de rencontre. La FCPE a donc lancé une pétition en ligne intitulée maintenir les collégiens cugnalais à Cugnaux. Cette pétition a fait écho auprès de vos rangs puisque Mme FAURE l'a signée et commentée en ces termes « je signe parce que je soutiens à 100 % cette pétition et je partage les idées ». Nous arrivons en octobre 2021, date à laquelle le Conseil Départemental présente le projet de la carte scolaire aux parents, suivi de questions.
Les fédérations de parents, je les cite « des questions mais pas toujours des réponses et surtout pas de réponses écrites » malgré des zones encore floues et des questions sans réponses des fédérations, les fédérations ont noté un équilibre entre les élèves provenant des 2 communes, Tournefeuille et Cugnaux, qui seraient scolarisés sur le nouveau collège toulousain de Guilhermy.
Le prochain rendez-vous a été pris le 8 décembre 2021 pour une restitution en présence du vice-président en charge de l'éducation, M. FOUCHIER, maire de Tournefeuille, conseiller départemental, M. SANCHEZ, maire de Cugnaux, Mme DROUILLET, adjointe à l'éducation et à la jeunesse.
La carte présentée reprend les mêmes découpages que la précédente avec un quartier de Tournefeuille, celui du Marquisat de nouveau rattaché au collège Pierre Labitrie de Tournefeuille. Le rattachement de ce quartier remontant l'indice de position sociale de Pierre Labitrie à 131 pour un indice de position sociale à 112 à Montesquieu et un indice de position sociale de 103 à Guilhermy. Et une inconnue persistait quant au quartier qui n'était encore attaché à aucun collège. Le basculement du quartier tournefeuillais a soulevé bien des interrogations et laissé un goût amer d'injustice.
La carte votée ce 25 janvier dernier est strictement la même que celle présentée le 8 décembre. Cette carte votée ce 25 janvier n'avait pas d'indice de position sociale associé. De ce fait les 2 nouveaux collèges, Saint-Simon et Guilhermy, accueillent principalement les collégiens de Toulouse Mirail et quelques élèves de Cugnaux et de Tournefeuille sur Guilhermy. On déplace en fait 2 collèges de quartiers sur 2 collèges neufs, ce qui est en soi une bonne chose. Offrir des infrastructures neuves et adéquates favorisent l'épanouissement des élèves et contribuent à améliorer les apprentissages. Les fédérations de parents soulignent et déplorent cependant le manque de gymnase. Le collège de Cugnaux quitte le programme mixité puisqu'il n'accueille plus que les enfants cugnalais.

Les objectifs que vous nous avez annoncés M. le Maire, pour cette carte scolaire sont la baisse des effectifs de Montesquieu, des transports appropriés pour les collégiens affectés à Guilhermy et un accès aux loisirs sur la commune de Cugnaux toujours maintenu. Nous sommes surpris que vous n'ayez vous-même pas intégré la mixité comme objectif sur notre territoire qui aurait pu être discuté avec le Département. Lors de la commission éducation en date du 25 janvier 2022, vous nous avez maintenu que la carte avait évolué depuis celle du 8 décembre, cela sans pouvoir vous baser sur les indices de position sociale puisque vous ne les connaissiez pas et vous avez maintenu que des rues avait basculé.
À la question de quelle rue, vous n'avez pas su répondre mais proposé de nous envoyer toutes les rues associées à la carte scolaire. Vous avez tout de même affirmé que les indices de position sociale avaient bougé dans le bon sens et que la mixité était respectée.
Vous avez défini la mixité en ces termes et je vous cite « l'IPS de Vinci, l'autre collège de Cugnaux, est plus bas que celui de Guilhermy qui est lui plus bas que celui de Labitrie ». Drôle de définition M. le Maire que de classer des indices de position sociale des collèges et dans ces cas-là que dire de celui du collège de Vauquelin qui est à 90. Il me semblait que la mixité voulait que tous les collèges haut-garonnais tendent vers un même indice de position sociale. La question est quel écart d'indice de position sociale sommes-nous enclins à tolérer pour s'accorder sur une mixité réelle sur notre territoire départemental ?
Pour répondre aux modifications apportées sur le territoire de Tournefeuille, vous nous avez répondu en commission, « M. FOUCHIER a eu un comportement inadéquat et a tiré la couverture à lui », je vous ai alors demandé que faisons-nous ? Votre réponse a été sans appel « rien ». Voilà Mesdames Messieurs les élus, le contexte dans lequel a été élaboré la nouvelle carte scolaire départementale. Nous comprenons aisément les familles et les citoyens, les fédérations de parents impliquées qui dénoncent un manque de concertation, d'écoute et un manque de transparence. Donc M. le Maire je vais passer aux questions.
Comment peut-on prendre une décision sur une carte à but mixité basée sur les indices de position sociale en ayant justement pas ce dernier en sa possession ?
Comment peut-on valider une carte qui se doit de lutter contre les inégalités en observant des écarts d'indices de position sociale si importants ?
Les effectifs de Montesquieu à la rentrée 2022 sont de 1 031 élèves selon l'académie, ces chiffres ne tiennent ni compte des dérogations pour motifs médicaux, ni les rapprochements de fratrie, ni de la livraison des logements à venir. Pensez-vous que l'objectif de la baisse des effectifs soit atteint ?
Pensez-vous demander une enquête d'intention auprès des familles concernées par le changement de collège pour affiner au mieux les effectifs réels de la rentrée prochaine ?
Vous êtes-vous rapproché de M. le Principal du collège de Montesquieu pour faire un point sur la situation du collège et échanger sur la projection et l'avenir de ce collège ?
Le collège Montesquieu quitte le programme départemental mixité, que cela implique-t-il pour le collège ? Quelles en sont les conséquences ?
Certaines familles ne sont pas encore informées du changement d'établissement de leur enfant pour la rentrée prochaine, ces familles vont donc le découvrir lors d'une prochaine information. Est-ce le département, l'académie, la mairie qui communique l'information auprès des familles ? Comment cette information sera-t-elle véhiculée ?
Quels seront les moyens de transport pour accompagner les collégiens de Cugnaux à Guilhermy. Mme CROQUETTE avait annoncé 2 transports dédiés le matin et 2 le soir avant de revenir sur cette proposition. Pensez-vous proposer une alternative à Tisséo ? Si une navette de transport était proposée, cette dernière desservirait-elle le centre de Cugnaux ou le Quai des Arts afin de permettre ou au moins de faciliter l'accès aux loisirs pour ces jeunes sur la commune ?
Ce 25 janvier 2022, simultanément au vote de la carte scolaire, une délibération actant la création d'un nouveau collège sur notre commune est votée pour une ouverture en 2026. Ce site est une très bonne nouvelle pour Cugnaux. Aussi vous avez annoncé le terrain de Montole pour accueillir le collège, il semble que la mairie rencontre des difficultés d'acquisition.
Pouvez-vous indiquer quelles sont-elles et si cela aura une répercussion sur les dates planifiées ? Quand vous nous avez ensuite informés d'une nécessaire mise en compatibilité de ce terrain, compatibilité qui peut durer une année, au vu de l'importance du sujet et des nombreuses interrogations, nous vous demandons qu'il puisse y avoir débat sur ces questions.
Je vous remercie M. le Maire des réponses que vous pourrez nous nous apporter. Merci

M. le MAIRE :
Merci Mme BURTIN.
Alors tout d'abord, je souhaite rappeler que le sujet que vous abordez traite d'une compétence départementale et non d'une compétence propre de la commune.
L'enjeu, à notre chef territorial, est de garantir un accès aux installations sportives et culturelles, de favoriser un accès en mode doux dans un projet pensé pour favoriser la mixité sociale au plus près des cugnalais. Vous le soulignez, la démarche d'élaboration de cette sectorisation a été longue et les interlocuteurs nombreux, la sectorisation finale est donc le résultat de nombreux scénarios territoriaux.
Dans cette démarche de concertation qui a duré plus de 6 mois, tous les acteurs de la communauté éducative ont été associés. Les collectivités et leurs élus du département et des communes, Toulouse, Cugnaux et Tournefeuille en ce qui nous concerne, de l'éducation nationale, des fédérations de parents d'élèves, des syndicats d'enseignants. À l'échelle de la commune, nous avons travaillé avec les fédérations de parents d'élèves en valorisant les logiques de proximité et les impératifs de déplacement en mode doux dans une posture d'écoute, d'accompagnement et de relais et ce depuis plus d'une année.
Nos partenariats avec les chefs d'établissement du secondaire sont très actifs et collaboratifs, que ce soit avec le collège, avec M. BELARBI ou le lycée avec M. FOURQUET et c'était dans cet esprit que nous travaillons main dans la main et œuvrons avec solidarité et soutien à leurs côtés.
Dans la sectorisation adoptée, le Conseil Départemental a su tenir compte de nombreuses remarques et fait valoir une vraie logique de proximité pour les cugnalais permettant ainsi de maintenir une partie du secteur de l'école Haignere sur le collège de Montesquieu.
Il est important de noter que ce choix de proximité est en adéquation avec les objectifs de mixité sociale affichée. Cette version adoptée par le Conseil Départemental le 25 janvier est bien le fruit de concertation entre tous les partenaires avec une seule ambition, réussir le programme de mixité sociale déjà engagé par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne depuis 2017 et qui a obtenu d'excellents résultats reconnus nationalement.
Cette version a aussi reçu un avis favorable, à l'unanimité, avec une abstention du syndicat d'enseignants du CDEN du 11 janvier 2022, y compris le vote favorable de l'adjointe au maire de la ville de Toulouse. À l'échelle d'un territoire plus large, la sectorisation votée permet de favoriser l'amélioration de la mixité sociale.
On constate ainsi une baisse, comme je vous l'avais dit en commission, une baisse des IPS pour les collèges implantés sur des territoires plus favorisés, Léonard de Vinci et Labitrie à Tournefeuille et une hausse, comme je vous l'avais dit aussi, des IPS sur les territoires plus défavorisés comme à Montesquieu. Cette tendance se confirme sur tous les établissements proches de Cugnaux alors même que la situation de base est celle d'une hétérogénéité forte des inégalités sociales sur le territoire.
À Cugnaux, la situation en terme de mixité sociale restera stable à la rentrée prochaine. Pour confirmer ces données en chiffres, cela donne pour les collèges qui nous concernent, à Guilhermy, d'où proviendront les élèves à la rentrée de septembre 2022. Le collège accueillera 424 élèves sur 3 niveaux, 6ème, 5ème , 4ème, ils proviendront, 184 de Toulouse soit 43 %, 153 de Tournefeuille 36 %, 87 de Cugnaux 21 %. Ce collège accueillera donc plus d'élèves de Tournefeuille et de Cugnaux, 57 %, que de Toulouse contrairement à vos dire.
À Montesquieu, le collège n'accueillera que des cugnalais, oui les effectifs baissent et c'est un objectif compte tenu de notre évolution démographique. Le Conseil Départemental a fait en sorte de désengorger le secteur de Montesquieu alors même que notre commune connaît une croissance démographique importante et devrait atteindre prochainement les 20 000 habitants. Certes, la livraison de logements à venir s'étale sur toute l'année et ne serait pas de nature à bouleverser complètement les prévisions établies en termes de projection d'effectifs.
Pour les transports, entre Guilhermy et Cugnaux, le chantier est en cours entre Tisséo et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Si les solutions proposées par Tisséo ne sont pas suffisantes, le Conseil Départemental prendra le relais comme s'y est engagé notre conseillère départementale Mme Martine CROQUETTE. Dans cette lignée, l'annonce récente de la décision du Conseil Départemental d'implanter un futur nouveau collège de 600 places sur la commune, ce dont nous nous félicitons, est une réponse concrète à cette pression démographique.
À ce sujet, pour rebondir sur votre question concernant le secteur de Montole, je souhaite d'ores et déjà vous rassurer.

Tout d'abord la collectivité dispose de 12 mois pour acquérir le foncier et se mettre en conformité avec toutes les démarches d'urbanisme et sachez surtout, comme toute acquisition, l'instantanéité n'est pas de mise mais le projet est en bonne voie et il n'y aura pas de répercussion sur les dates planifiées. Vos rumeurs ou les rumeurs de difficultés sont mensongères et à part affaiblir le projet de notre commune, je n'en vois pas l'intérêt. Concernant le maintien du collège de Montesquieu dans le programme départemental de mixité sociale, nous avons saisi l'inspection d'académie avec Mme Martine CROQUETTE en concertation avec M. BELARBI pour le maintien dans le dispositif, compte tenu des effectifs de Montesquieu de l'IPS de Montesquieu qui est comparable au collège intégré dans le programme départemental et dans notre configuration d'un QPV dans le périmètre de notre collège de Montesquieu.
Sur les modalités d'information aux parents, il s'agit d'une prérogative départementale pour laquelle la commune pourra se positionner en relais au besoin. J'espère vous avoir présenté les réponses à l'ensemble de vos questions, sachant que le principal, c'est de réussir la mixité sociale de notre République. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Marie-Laure BURTIN :
Pas de questions mais je vais quand même répondre. Si l'acquisition du foncier et l'étude se passera à une année et que les dates sont maintenues pour l'ouverture en 2026, nous en sommes ravis. L'objectif n'étant pas de saboter un projet qui est un très beau projet pour la commune. Rien que des inquiétudes et il pourrait y avoir des difficultés puisque le sous seing privé à première vue n'est pas signé même si c'est en bonne voie, nous ne le savons pas parce que nous n'avons pas ce genre d'éléments, ça pourrait en tout cas ralentir le projet et donc y mettre une inquiétude.
Il n'y a pas que du malsain dans nos questions, on a des éléments qui sont sur Facebook où il circule en effet qu'il y a un problème d'acquisition, que le propriétaire ne veut pas vendre à ce jour. Donc je pose la question au Conseil Municipal pour avoir les réponses. Ca ne va pas plus loin que ça mais en effet ravis aussi si tout doit se faire dans les temps.
Ravis aussi pour les transports comme les fédérations l'exprimaient, aujourd'hui, la carte elle est votée, elle est en l'état, on avance et c'est le but de ces questions aussi, c'est au niveau des transports il y a des inquiétudes, ce qui est normal. Les parents se posent des questions, savoir si le maillage de Tisséo va pouvoir répondre à la mobilité de ces élèves et à l'accès toujours à la culture et au sport, les élèves qui seront à Guilhermy, qui vont devoir rentrer chez eux et retraverser la commune pour avoir accès au Quai des Arts, au Dojo, aux terrains de sport, en distance et en mobilité et en transport collectif, il y a quand même un sacré déplacement.
Donc les inquiétudes des parents aujourd'hui, tous ces collégiens étant en autonomie, en effet ils sortaient du collège, la Quai des Arts est à côté, enfin tout est central donc ils pouvaient avoir accès à leurs activités sportives. Donc cette demande très forte des parents pour l'accompagnement des transports auprès des enfants.
Le Conseil Départemental, au travers de Mme CROQUETTE qui a essayé de rassurer les parents, s'était engagé en effet à mettre à disposition des transports, ensuite elle est revenue sur ce qu'elle avait dit en expliquant que ça ne serait pas possible. Donc il y a toujours un petit peu le flou autour de ces questions et en effet, les parents sont inquiets donc ils posent des questions, ils ont fait des courriers, ils envoient des copies, vous les avez en copie, il n'y a toujours pas eu de réponse .
Là où je ne partage pas en fait votre position, vous parlez de concertation, de grande concertation, ce n'est pas de la concertation, vous avez des élus autour de vous qui se battent, qui sont des citoyens engagés, qui sont pour les concertations citoyennes, c'est des restitutions de projets, c'est des réunions publiques. Il y a des questions auxquelles il n'y a pas de réponse écrite et les fédérations ont écrit, pas de retour écrit. On nous donne des chiffres, alors là vous sortez des IPS, moi l'académie m'a donné également d'autres chiffres, pendant des mois on entend parler d'IPS, le jour où il y a un vote, il n'y a plus d'IPS, on vous demande les IPS, alors je suis d'accord, vous n'êtes pas au Conseil Départemental, Mme CROQUETTE est conseillère au département, elle ne les avait pas non plus. Donc sur chaque restitution, sur chaque réunion publique on a des IPS, des moyennes de collège, des moyennes de département, des moyennes sur Toulouse, des moyennes, très bien donc on se base sur ça. Jour du 25 janvier pas d'IPS, on les demande, ils n'y sont pas, ça interpelle.
Les chiffres que l'on a, donc en effet 1 031 élèves je crois pour la rentrée sur Cugnaux en septembre, l'académie est en 1 092 avec une évolution sur les 5 années, c'est les chiffres que j'ai moi réceptionnés, après on est à 30 élèves près mais dessus il y a toujours, c'est des projections, on le sait, on travaille avec des projections, il va y avoir des dérogations, les dérogations médicales sont acceptées de fait, des dérogations de fratries puisque la loi ne nous permet pas de

séparer des fratries donc il y a un autre projet et des constructions à venir, une autre projection à travailler donc peut-être une intention à demander auprès des familles, voir leur orientation, toutes ces questions.
Comme je le disais dès le départ, c'est un très beau projet, je ne trouve rien à mon sens qui ne soit pas mené pour qu'il fasse adhérer toutes les parties prenantes, je pense que la partie politique, même si ça ne concerne pas la collectivité, les collégiens sont des collégiens de Cugnaux donc en tant que mairie vous êtes concernés et que l'accompagnement auprès des familles a manqué de clarté, de retour.
Alors, c'est peut-être difficile d'être toujours réactifs mais il y a une inquiétude des familles qui est normale et cette inquiétude est restée sans réponse. Donc le projet n'est pas remettre en cause, je suis d'accord, les chiffres sur les élèves qui ont été retirés des collèges détruits puisqu'on en a reconstruit 2 qui ont été sur les 11 collèges accueillants dont Cugnaux, Plaisance, qui ont eu en effet du coup, en participant à ce programme de mixité, accès.
Donc là c'est un partenariat avec l'Education nationale, accès à des professeurs supplémentaires pour limiter les classes à 25 élèves, accès à une dotation du Département qui est aujourd'hui en effet en fonction du degré de mixité des établissements, avant elle était de 50 € par élève, aujourd'hui elle varie de 20 € à 70 € il me semble en fonction d'un degré de mixité, il y avait un enseignant mixité, des formations, tout un accompagnement mis en place sur notre collège qui est un collège d'accueil. Ma question, est-ce que ces incidences-là, le fait de quitter, on recevait des élèves de Tibaous, on ne les a plus, c'était très bien pour la mixité, aujourd'hui on n'a plus que des élèves cugnalais donc nous sortons du programme mixité. Quelles sont les incidences donc c'est des questions que je trouve importantes pour le devenir de notre collège et des élèves qui y sont. En effet, sur Cugnaux nous avons déjà une mixité assez bien respectée même s'il y a encore des écarts, alors là pour le coup purement scolaire, on observe quand même une course de bosses inversée avec des écarts très importants sur les bons niveaux et les moins bons niveaux. Mais en effet une mixité relativement respectée sur notre collège sans les élèves de Tibaous et nos élèves cugnalais qui sont partis du coup sur le collège de Guilhermy. Partiellement, vos réponses je les entends, je ne les partage pas toutes, je pense que vous avez beau dire que c'est un projet départemental, ce qui est vrai, mais la continuité en tout cas sur le territoire se fait à travers la municipalité. La mixité, tout le monde, on la travaille nous sur notre territoire, je pense que ça concerne tout le monde et toutes les strates, moi je l'ai travaillée, vous, vous l'a travaillée, c'est normal, je pense que cette mixité départementale aurait dû être travaillée aussi sur notre territoire. Les parents ont posé la question de pourquoi on se limite sur une école. Pourquoi la mixité part de Haigneré, il y a d'autres rues qui sont proches de Guilhermy, qui sont sur d'autres écoles. Est-ce que du coup de stigmatiser une école, je n'ai pas la réponse, je ne dis pas oui ou non, c'est des questions qu'on ne s'est pas posées, on en avait déjà parlé à des Conseils Municipaux antérieurs, on n'a même pas pu en discuter de tout ça.
Donc il y a tout un travail qui aurait pu être fait en intégrant peut-être les fédérations, ce que je disais, c'est pas remettre en cause un projet. Un projet il y a le fond et il y a la forme. Un projet pour qu'il réussisse, l'accompagnement qu'on met en place est très important, il faut faire adhérer les acteurs donc que ça soit les fédérations de parents, des élus peut-être qui en effet ont signé ces pétitions et qui ont compris les positions de parents, des élus de votre majorité. Donc voilà tout ce travail-là n'a pas été fait et c'est dommage parce que quand les acteurs n'adhèrent pas au projet, le projet ne peut pas bien fonctionner.
Vous me dites que vous avez rencontré M. BELARBI, j'en suis ravie, je ne sais pas quand est-ce que vous l'avez rencontré mais il n'y a certainement pas très longtemps. Peut-être que mes questions auront servi à cette rencontre et c'est très bien. Le fait que le collège reste dans le programme mixité du Département, c'est une bonne nouvelle, de savoir que les classes sont maintenues à 25, j'en suis ravie. Et en effet l'accompagnement du collège de Montesquieu est important dans son identité et j'espère que ce travail se fera en parallèle du Conseil Départemental et de l'académie de l'éducation nationale. Je vous remercie.

M. le MAIRE :
Je ne vais pas me répéter sur ma réponse parce que je pense que pour la plupart des éléments que vous re-soulevez, j'ai apporté des affirmations et je vais les répéter.
Les transports seront assurés par Tisséo ou par le Département. Il conviendrait mieux que ce soit Tisséo qui les assure, c'est de sa compétence mais par cas on n'arrivait pas à trouver des solutions convenables, le Département assurera ces transports, c'est le 1er point.

Je vous l'ai précisé, entre Guilhermy et la commune de Cugnaux -et on ne sera pas à un détail près de savoir s'il faut s'arrêter devant l'église, devant le Quai des Arts ou devant la Plaine des sports -, je pense que le bus, quand il arrivera à Cugnaux, il pourra faire ces quelques 3 arrêts s'il y en a besoin d'une manière indispensable.
Ensuite, je réinsiste, les IPS des collèges, on va dire entre guillemets alors je ne sais pas comment les appeler parce que c'est compliqué parfois le vocabulaire, en tout cas les collèges favorisés de Labitrie et de Léonard de Vinci baissent et on vous communiquera les chiffres.
La projection sur les effectifs de Montesquieu démontre aujourd'hui, chiffres à l'appui par le CDEN donc l'éducation nationale, les chiffres de Montesquieu baissent, alors imaginez que, ce sont des projections non pas des prédictions, on verra à la rentrée si on se trompe ou pas, en tout cas les projections qui sont faites aujourd'hui par le CDEN le 11 janvier, avec des éléments qui sont quand même assez fiables, en dehors effectivement de la mutation et de nouveaux logements sur le territoire mais qui s'appuient je veux dire sur les enfants du territoire qui sont aujourd'hui notamment en CM2 ou des enfants qui sont aujourd'hui en 6ème, 5èmeet 4ème.
Donc les chiffres de l'effectif de Montesquieu baissent. Alors vous évoquez le manque de concertation, oui mais on ne concerte jamais assez jamais et la perfection, elle est assez compliquée. En tout cas ce que je sais moi c'est que nous, les fédérations de parents d'élève entre la commune et les réunions qu'on a eues avec le Conseil Départemental, en mairie on les a rencontrés 6 fois et chaque fois on a discuté, on a rapporté les positions des fédérations d'élèves auprès du Département et auprès de l'académie ; La concertation du département a démarré au mois de septembre. Effectivement il y a eu 2 plénières, peut-être qu'on imagine qu'il n'y a eu que 2 plénières, une à Tournefeuille autour du 15 octobre et une à la Fourguette autour du 13 décembre. Mais entre-temps, entre ces 2 dates, il y a eu 22 scénarios territoriaux qui ont été partagés alors pas qu'aux parents d'élèves, qui a été partagé avec l'éducation nationale, les syndicats des enseignants et les fédérations qui représentent le Département.
Donc on peut toujours dire qu'il n'y a pas assez de concertations mais le constat il est là.
Alors ne vous inquiétez pas, je rencontre M. BELARBI et M. FOURQUET très régulièrement, ne vous inquiétez pas pour ça. Vous évoquez aujourd'hui peut-être une nouvelle carte sur d'autres secteurs d'écoles qui auraient pu aller à Guilhermy mais il semble que nous avons nous-mêmes ici partagé entre nous qu'il était important qu'il y ait une continuité pédagogique entre les écoles et le collège, qui ait du sens et donc effectivement la priorité, non pas que sur Cugnaux, mais qui a été faite chaque fois qu'il y a une nouvelle sectorisation, c'est de prendre des secteurs si possible avec un transfert d'une école vers un collège pour qu'il y ait cette continuité pédagogique. Après, il ne faut peut-être pas se voiler la face, il y a quand même une position de savoir si on veut aller vers la mixité sociale ou pas.
Samedi dernier, on manifestait devant l'école Mirabeau contre cette carte scolaire donc je suppose que les enfants de Tournefeuille ne sont pas non plus, ou les parents ne sont pas satisfaits de cette carte scolaire. Alors qu'on nous dit en même temps qu'on a privilégié Tournefeuille, j'ai du mal à suivre parfois. En tout cas, le travail a été fait et moi je peux vous dire que j'ai soutenu tout le travail qui a été mené depuis plus de 6 mois sur ce travail de carte scolaire et que l'ambition initiale qui était de réussir la mixité sociale, je la partage et que nous verrons les résultats, je pense de Guilhermy et de Saint-Simon qui seront je pense l'exemple aussi de ce qui a réussi depuis 2017 sur d'autres collèges et d'autres collèges qui ont fait partie de la programmation de mixité sociale.
Et ensuite, je réinsiste, nous ferons tout pour que le collège Montesquieu reste avec les avantages qu'il avait dans le cadre du programme de mixité sociale puisqu'il y a suffisamment d'éléments aujourd'hui qui permettent de dire que la mixité sociale, elle y est à Cugnaux à Montesquieu sans la présence d'autres écoles toulousaines, elle y est et qu'effectivement, compte tenu de cette mixité qui existe sur notre territoire, des indicateurs, que ce soit d'IPS ou d'effectifs, nous ferons tout avec le Département parce qu'il ne faut pas oublier une chose, c'est que ça dépend de l'éducation nationale et ça dépend donc du gouvernement de mettre en œuvre les moyens pédagogiques, notamment dans le cadre de la dotation globale horaire dans le collège, ça dépend de l'éducation nationale donc il faut pas se tromper de combat.

M. Michel AUJOULAT :
Une seule question que je voudrais vous poser, c'est au sujet de l'emplacement du nouveau collège puisque vous en avez parlé à la fin de votre longue réponse aussi. Simplement une chose, est-ce que l'attribution, la délibération qui a attribué le collège à Cugnaux, ce dont nous nous

félicitons tous puisque nous étions tous pour qu'il y ait un second collège à Cugnaux, est-ce que c'est avec un emplacement fixe ou est-ce qu'il y a possibilité de changer l'emplacement ?
Parce qu'enfin il ne faut pas se voiler la face quand même vous savez très bien, ne nous prenez pas pour des pigeons de la première lune, vous savez très bien qu'il y a de grosses difficultés pour acheter ce terrain en ce moment. Alors est-ce qu'il y a d'abord un délai, vous avez parlé de 12 mois tout à l'heure, je n'ai pas bien compris pourquoi et deuxièmement, est-ce que l'attribution de ce collège a été donnée sur cet emplacement ou sur la totalité de la commune de Cugnaux ?

M. le MAIRE :
Alors, je vais essayer de répondre à vos différentes questions. La 1ère, les 12 mois c'est les règles de la candidature : quand on dépose un dossier de candidature auprès du Département, l'engagement c'est de dire que le jour où le Conseil Départemental délibère en disant c'est Cugnaux, la ville a 12 mois pour maîtriser le foncier et les règles d'urbanisme, c'est pour ça que je vous parlais de 12 mois. Donc cela permet de répondre à votre 2ème question, est-ce que Cugnaux est définitivement retenu pour accueillir le collège, oui à condition de respecter cette condition. Cela veut dire que si on n'a pas de terrain au bout de 12 mois parce que les chats noirs seront retournés dans la ville, effectivement notre candidature n'est plus d'actualité mais je ne l'imagine pas une seule seconde parce que nous finirons bien par trouver un terrain.

M. Michel AUJOULAT :
Est-ce que le collège est attribué pour la route de Tournefeuille ou est-ce qu'on pourra, dans les 12 mois, trouver un autre terrain ailleurs ?

M. le MAIRE :
Le collège est attribué à Cugnaux.

M. Michel AUJOULAT :
Donc il faudra trouver un terrain.

M. le MAIRE :
Le collège est attribué à Cugnaux.

M. Michel AUJOULAT :
Très bien, on a noté.

M. le MAIRE :
D'autres questions ? Mme BURTIN, vous êtes bavarde aujourd'hui.

Mme Marie-Laure BURTIN :
Pour une fois et puis vous savez que l'éducation reste mon leitmotiv M. le Maire. En effet, si le collège de Montesquieu reste dans le programme mixité, vous me le confirmez, c'était une question alors comme intéressée pour le bien de Cugnaux et j'en suis ravie et j'ai ma réponse et je vous remercie. Vous parlez des dotations globales de l'État, c'est une chose en effet, c'est l'éducation nationale, l'État, pas de problème mais ça n'a pas lieu être là dans le débat. Moi ce dont je parlais c'est la dotation pédagogique, le Département verse également une dotation pour tout ce qui est projets pédagogiques mais ce n'est pas lié à l'État, c'est le Conseil Départemental qui la gère en fonction du degré de mixité donc des établissements. Vous me parliez de Mirabeau, du mécontentement des familles et vous vous basez sur ça pour expliquer que Tournefeuille n'est pas content et que du coup personne n'est content et que c'est la raison pour laquelle Tournefeuille n'a pas été lésée. Enfin vous me parlez du prisme des parents, nous nous sommes là, nous discutons nous avons un prisme d'élus, de citoyens donc on n'est pas dans l'affecte, on n'est pas concernés directement, on parle d'un projet, un projet c'est la chose publique et on essaie de la mener au mieux. Cela n'a rien à voir avec des fédérations de parents, leurs questions, leurs craintes sont légitimes mais voilà ce n'est pas nos arguments à nous. Donc votre réponse sur l'école de Mirabeau qui en effet les familles sont mécontentes et que ça montre qu'il y a une égalité de traitement, moi c'est plus honnêtement votre phrase en commission quand vous nous dites « M. FOUCHIER a eu un comportement inadéquat et tire la couverture à lui » comme quand vos collègues disent bon courage pour souhaiter la bienvenue à un nouvel agent, c'est plus ce genre de phrase.

M. le MAIRE :
Je mènerai une enquête sur ces informations.

Mme Marie-Laure BURTIN :
C'était en commission et il y avait du monde M. le Maire, j'ai certainement beaucoup de défauts M. le Maire mais je ne mens pas, surtout pas en plénière. Voilà M. le Maire. Je vous remercie en tout cas pour toutes vos réponses.

M. le MAIRE :
Très bien merci. Juste pour préciser, quand vous dites ça ne concerne pas la commune le maintien du collège Montesquieu dans le programme de mixité sociale, il y a 2 parties effectivement. Il y a une partie qui est liée au nombre d'heures d'enseignement destinées au collège et si l'éducation nationale baisse le nombre d'heures, automatiquement ça monte le nombre d'élèves par classe et donc après. Sur la 2ème partie, je ne prends pas trop de risques, même si Mme CROQUETTE est présente dans la salle mais sur la partie de financement du Département vis-à-vis du collège Montesquieu dans le cadre des dotations financières, je ne doute pas une seule seconde que le Département revienne sur les dotations du Département vis-à-vis de la dotation par élève du collège Montesquieu

Mme Marie-Laure BURTIN :
J'ai bien compris et je vous remercie. C'est rassurant

M. le MAIRE :
Ce que je veux dire, Mme CROQUETTE a cosigné avec moi l'interpellation de l'inspection de l'académie pour que le collège continue à bénéficier du programme de mixité départemental et.

Mme Marie-Laure BURTIN :
Je vous ai remercié déjà et je vous ai entendu

M. le MAIRE :
Donc cela veut dire que si Mme CROQUETTE a cosigné cette lettre, c'est qu'elle est d'accord aussi pour prendre la part du département.
Y a-t-il d'autres questions ?
Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.
Et je clos ce Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 45mn,